



# DÉFENSE et ENVIRONNEMENT

UNE NOUVELLE MANIÈRE DE PENSER

organisé par 3B Conseils - 33(0)1 40 51 83 87



Sous le haut parrainage du ministre de la Défense  
avec le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO  
en partenariat avec l'Institut des hautes études de défense nationale



## CONFERENCE - DEBAT n°2

**Nouveaux enjeux environnementaux des états-majors  
et des industriels européens de l'armement en temps  
de paix, dans le cadre de conflits et post-conflits armés.**

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la présidence slovène du conseil de l'Union européenne et de la future présidence française



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008

Soutiens : **DCNS**

**VEOLIA**  
PROPRIÉTÉ

**SITA**  
SVEZ

**DGA**

**eilas**

avec la participation de **GREEN CROSS**

# Sommaire

Programme.....	3
Déroulement de la journée .....	5-10
<i>Présentation des tables rondes et biographie des intervenants</i>	
Exemple d'impacts sur l'environnement .....	11
La République de Slovénie.....	15
Les ministres de la Défense des 27 pays de l'UE .....	17
Comité d'orientation.....	19
Bibliographie .....	21
Éléments juridiques et législatifs.....	23
Présentation des partenaires .....	27
Remerciements .....	28

# Programme

Conférences sous le haut patronnage du ministre de la Défense

Vendredi 30 mai 2008 de 8h30 à 17h00

## Matin

8h00 Accueil, café et rafraichissements

9h15 - 8h30

### Ouverture Environnement et Défense : le retour de Gaïa

Modérateur - Thierry Garcin, France Culture  
Accueil par le général de corps aérien Laurent Labaye,  
directeur de l'IHEDN

Interventions

- . Igor Nered, ministère de la Défense - Slovénie
- . Général Carlo Magrassi - Italie, Agence européenne de défense

10h30 - 9h15

### Table ronde 1 Guerre et paix : quelle éthique pour l'environnement ?

Président de séance : Amiral François Dupont, Inspecteur  
général des armées

Modérateur - Thierry Garcin, France Culture

Interventions

- . Docteur Luigi Alcaro, ICRAM - Italie
- . Stephan Robinson - Suisse, Green Cross International
- . Christophe Bouvier, PNUE
- . Amiral Bruno Nielly, représentant le général d'armée  
Henri Bentegeat, président du comité militaire de  
l'Union européenne

Questions de la salle.

10h30 à 10h45

— Pause café —

12h15 - 10h45

### Table ronde 2 Les contraintes environnementales des armées : en temps de paix, pendant les conflits armés, et les post-conflits

Président de séance - Patrick Legrand, CNDP - France

Interventions

- . Amiral Jean Riou, représentant l'amiral Pierre-François  
Forissier, CEMM
- . Jean Pelin, Union des industries chimiques
- . Colonel Jean-Jacques Borel, bureau de maîtrise des risques  
de l'état-major de l'armée de l'air
- . Général Bertrand Binnendijk, division maîtrise des  
armements EMA - France
- . Jean François Bureau, OTAN.
- . Témoignages à partir de la salle : Italie, Liban, Slovénie,  
Suède...

12h15 - 12h45

Général d'armée Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major  
des armées - France

12h45 à 14h15

Pause déjeuner (libre) ou restaurant de l'UNESCO (sur réservation, voir  
Informations pratiques)

## Après-midi

14h00 Accueil, café et rafraichissements

16h30 - 14h30

### Table ronde 3 Le partenariat industrie de l'armement et industrie de l'environnement, de la conception à la fin de vie.

Président de séance : Alain Crémieux, Ingénieur général de  
l'armement (2<sup>ème</sup> section)

Rappel des points clés de la matinée : Professeur Christian  
Buchet, Europe 1

Modérateur : Brigitte Bornemann-Blanc

Interventions

- . André-Jean Guérin, délégation interministérielle au déve-  
loppement durable
- . François Wakenhut, Environment DG (Commission  
Européenne)
- . Gilles Fernandez, DGA
- . Taisei Miura, Veolia Propreté
- . Frédéric Tostain, Laurent Galtier, Sita-Suez
- . Hervé Mazeas, DCNS

Témoins

- . Colonel Jean-Marie Clament, bureau maîtrise des risques  
de l'état-major de l'armée de l'air
- . Xavier Lebacqz, conseil général de l'armement.
- . Catherine Lequime, UIC
- . Stephan Robinson, Green Cross International

Synthèse générale : Professeur Christian Buchet

16h45

Conclusion de la journée par Eric Lucas représentant le  
ministre de la Défense - France

Fin de la conférence

# Program

Set of conferences placed under the High Patronage of the Minister of Defence

Friday, May 30 th, 2008 - from 8.00 am to 5.00 pm

## Morning

8.00 Accueil, café et rafraichissements

9.15 - 8.30

### Opening Environment et Defence : The return of Gaïa

Moderator - Thierry Garcin, France Culture  
Welcome by General Laurent Labaye, director of the IHEDN

Speeches

- . Igor Nered, ministry of Defense - Slovenia
- . General Carlo Magrassi - Italy, European Defence Agency

10.30 - 9.15

### Roundtable n°1 War and Peace : what ethics for the environment ?

Presiding - Admiral François Dupont, Inspector-General of the Armed Forces - France

Moderator - Thierry Garcin, France Culture

Speeches

- . Professor Luigi Alcaro, ICRAM - Italy
- . Stephan Robinson, Green Cross International
- . Christophe Bouvier, UNEP
- . Admiral Bruno Nielly, representing General Henri Bentegeat, president of the European Union Military Committee

Questions from the floor

10.30 to 10.45 — Coffée break

12.15 - 10.45

### Roundtable n°2 The military's environmental constraints : in peace time, and in the context of conflict and post-conflict situations

Presiding - Patrick Legrand, CNDP - France

Speeches

- . Admiral Jean Riou representing Admiral Pierre-François Forissier, Navy Chief of Staff - France
- . Jean Pelin, Union of chemical industries - France
- . Colonel Jean-Jacques Borel, Risk Management Office at the Air Force Chief of Staff
- . General Bertrand Binnendijk, Arms Control Division at the Joint Chiefs of Staff.
- . Jean Francois Bureau, NATO.
- . From the floor : Italy, Lebanon, Slovenia, Sweden...

12h15 - 12h45 General Jean-Pierre Bansard representing General Jean-Louis Georgelin,

12h45 to 14h15 Lunch break on your own or at the UNESCO restaurant (reservation required, see « useful information »)

## Afternoon

14.00 Welcome

16.30 - 14.30

### Roundtable n° 3 The partnership between armament and environment industries, as well as conception and end-of-life

Presiding : Alain Crémieux, General Engineer for Armaments  
Key points addressed in the morning by Christian Buchet, Europe 1

Wrap-up speech by Professor Christian Buchet

Moderator - Brigitte Bornemann-Blanc

Speeches

- . André-Jean Guérin, Interdepartmental Delegation for sustainable development
- . François Wakenhut, Environment DG (European Commission)
- . Gilles Fernandez, DGA
- . Taisei Miura, Veolia Propreté
- . Frédéric Tostain, Laurent Galtier, Suez-Sita
- . Hervé Mazeas, DCNS

From the floor

- . Colonel Jean-Marie Clament, Risk Management Office at the Air Force Chief of Staff
- . Xavier Lebacq, General Armaments Council
- . Catherine Lequime, UIC
- . Stephan Robinson, Green Cross International

Wrap-up speech : Professor Christian Buchet

16.30 Conclusion of the day by Eric Lucas representing the minister of Defence - France

End of the conference

### Free and mandatory registration before May 28th

- [www.3bconseils.com](http://www.3bconseils.com)

Limited number of seats

Entrance : 1 and 21 place Joffre Paris 7ème (You will be asked to produce an ID)

**METRO** : Ecole militaire or Motte-Piquet - **P** **Paying parking lot** : Joffre Ecole militaire, 2 avenue Motte-Piquet.


**BUS** : Ecole militaire 28, 80, 82, 92 - **RER C** : Alma Marceau

### Lunch at the UNESCO restaurant – reservations

**required** (badge conference)

No lunch registration will be validated until receipt of the payment.

Fee : 66 € TTC per person (all taxes included) - 50,19€ (excl. VAT) + 5€ (excl. VAT) + 10,81€ (VAT 19,6%)

Contribution to the efforts towards reducing greenhouse gas emissions, donated through the «1% for the planet» scheme, in partnership with Nautilus 

### Information file, biographies and transcriptions

The transcriptions and the speakers' biographies for the 1st "Defense and Environment: a new way of thinking" conference (July 10th, 2007), as well as the information file for the 2nd conference are all available at [www.3bconseils.com](http://www.3bconseils.com)

An international watch on the world of defense's activities related to the environment is also available on the following blog :

<http://defenseetenvironnement.blogspot.com>

Many thanks to : SIRPA AIR, [www.cahiersdelasecurite.fr](http://www.cahiersdelasecurite.fr), [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr), Groupe PSA, Bureau d'information du parlement européens (Paris)

Useful information

# Déroulement de la journée

## Ouverture

Environnement et défense : Le retour de Gaïa

### Thierry GARCIN

#### Biographie

Docteur en Science politique, chercheur à Paris V. Ancien directeur de séminaire au Collège interarmées de défense et maître de conférences à HEC, il enseigne aussi à Paris I, Paris III, et au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS).

Producteur délégué de l'émission « Les enjeux internationaux » sur France Culture. Il a reçu le prix de l'AFRI en 2005 pour sa contribution à l'analyse des relations internationales dans la presse écrite et audiovisuelle. AA IHEDN (38<sup>e</sup>).

### Général de corps aérien Laurent LABAYE

#### Biographie

Il entre en 1973 à l'École de l'air, obtient son brevet de pilote en 1976 puis se qualifie comme pilote de combat sur Mirage F1C. Il exerce différentes responsabilités opérationnelles comme pilote tout en continuant sa formation - l'École supérieure de guerre aérienne en 1991, CHEM et IHEDM en 2000.

Il est depuis septembre 2007 directeur de l'IHEDN et du CHEM.

Il est commandeur de la Légion d'Honneur et dans l'ordre National du Mérite.

### Général Carlo MAGRASSI

#### Biographie

Carlo Magrassi est actuellement le Directeur général adjoint « Stratégie » de l'Agence européenne de Défense à Bruxelles, dont il a été, entre 2004 et 2007, le Directeur de la section Armements. Pilote de chasse et pilote d'essai dans l'Armée de l'Air italienne, il a été successivement l'aide de camp du Secrétaire général à la Défense/Directeur national de l'Armement italien, et le chef de la section Plans, Politique et Doctrine à l'Etat-major de l'Armée de l'Air. Il a été le Commandant du Centre d'Essai italien, avant de diriger le Département de Coopération internationale de l'Armée de l'Air. En tant que Directeur adjoint du Département de la Politique d'Armement de la Défense (du Ministère de la Défense?), il était chargé de développer la politique d'acquisition des armements et de coordonner les relations gouvernementales et industrielles pour les projets nationaux et internationaux. Diplômé en Sciences aéronautiques pour la Sécurité et la Défense, ainsi qu'en Sciences diplomatiques et internationales, il a également obtenu un Master de Stratégie de Sécurité nationale au National War College à Washington (équivalent de l'École de Guerre).

### Igor NERED

#### Biographie

Diplômé de la Faculté des sciences sociales de l'université de Ljubljana, il a fait toute sa carrière dans les institutions de défense, d'abord à la défense civile, de 1991 à 2001, puis au ministère. De 2005 à 2007 il est le conseiller personnel du Ministre et depuis 2007, il est Directeur général de la direction de la logistique au ministère de la Défense slovène.

#### Résumé de l'intervention

- L'Europe peut faire peu pour le passé mais beaucoup pour le futur.
- L'environnement devrait être traité de façon commune et globale.
- Beaucoup de petits pas sont possibles : des règles de conduite pour la passation des marchés aux installations communes de formation.
- L'Union Européenne devrait établir une stratégie « Défense-Environnement » avec des règlements spécifiques (formation des troupes, installations et démantèlement des bâtiments,...).
- Mais avant tout l'environnement doit être une partie intégrante de toutes les activités de défense, les planifications et l'organisation générale et devrait surtout être dans nos cœurs et nos esprits.

## Table ronde 1

### Guerre et paix : quelle éthique pour l'environnement ?

#### Dr. Luigi Alcaro

##### Biographie

Après des études de biologie marine, il est aujourd'hui chercheur à l'ICRAM (Institut pour la recherche marine appliquée du Ministère Italien de l'Environnement). Il fait partie de l'équipe « réponse urgente en faveur de l'environnement marin » spécialisée dans la réponse scientifique en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures ou autres substances à risque. Depuis 1997 il a participé à des recherches et études sur les conséquences environnementales du rejet à la mer des munitions et particulièrement des armes chimiques.

##### Résumé de l'intervention

Illustration des possibles conséquences directes des actions de guerre sur l'environnement marin à l'aide de deux exemples :

L'envoi par le fond en Basse Adriatique à la fin de la seconde guerre mondiale de beaucoup de matériels de guerre y compris à charge chimique. Les enquêtes menées par l'ICRAM en collaboration avec des organismes et institutions nationaux et internationaux ont mis en évidence l'existence de dizaines de milliers d'engins et les conséquences évidentes en particulier sur les populations de benthiques qui vivent en contact étroit avec ces matériels de guerre. Extrait du film « *RED COD : a submerged stockpile* ».

L'action de l'aviation israélienne en territoire libanais en juillet 2006. Deux raids ont causé la destruction des réservoirs de la centrale thermoélectrique de Jieh, à 30 km au sud de Beyrouth. 10 à 15000 tonnes de fuel ont pollué des kilomètres de côtes libanaises et syriennes, y compris certaines zones marines protégées de grande valeur telles que Palm Island.

#### Stephan ROBINSON

##### Biographie

Né en Suisse il est docteur en physique nucléaire. Il est coordinateur du programme Héritage de la guerre froide de Green Cross International.

#### Christophe BOUVIER

Diplômé de l'Agro avec une spécialisation en économie, il a passé plus de 27 ans dans différentes institutions des Nations Unies : à la FAO (Food and Agriculture Organization), à l'UNDP (United Nations Development Programme) et à l'UNOPS (United Nations Office for Project Services). Depuis 2007 il est le Directeur du Bureau Régional Europe de l'UNEP, Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

#### Contre Amiral Bruno NIELLY

##### Biographie

Diplômé de l'Ecole Navale, il a eu des responsabilités dans des opérations aéronavales, et aussi dans les relations internationales, les ressources humaines et la communication. Il est depuis novembre 2006 directeur de cabinet du Général BENTEGEAT, Président du Comité Militaire de l'UE.

##### Résumé de l'intervention

En parcourant les conclusions du Groupe V du Grenelle de l'environnement, groupe dont le thème centré sur les institutions et la gouvernance m'a semblé a priori le plus proche des préoccupations évoquées durant le séminaire, j'ai été frappé par le premier objectif structurant de ses conclusions :

« *un statut pour les acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement.* »

Je reste convaincu que le militaire, pourvoyeur de sécurité en Bosnie ou au Tchad ou le policier formateur en Afghanistan ou luttant contre les réseaux de corruption au Kosovo sont des acteurs représentatifs et légitimes de l'Union européenne en matière de protection de l'environnement, au sens le plus large et le plus noble du terme. A condition qu'ils aient pu intégrer, chacun à son niveau d'intervention, les enjeux auxquels ils ont à faire face.

La mesure la plus importante à mettre en œuvre sans attendre, dans un cadre « Défense et environnement », est donc de s'assurer de la bonne délivrance, dans nos centres de formation ou écoles militaires, d'une culture européenne de l'environnement, adaptée à chaque niveau de formation et qui englobe les aspects politique, physique et humain de la question.

## Table ronde 2

Les contraintes environnementales des armées : en temps de paix, pendant les conflits armés et les post conflits

### Patrick LEGRAND

#### Président de la table ronde

Architecte de formation et ingénieur de recherche de l'INRA, il a consacré ses activités professionnelles et bénévoles à l'aménagement, la protection et la sauvegarde de l'environnement. Il a notamment été au ministère de l'Environnement, puis à l'INRA de 1993 à 2008. En 2008 il a été nommé en 2008, pour une durée de 5 ans, Vice-Président de la Commission nationale du débat public.

### Contre Amiral Jean RIOU

Le contre-amiral Jean Riou est entré dans la marine en 1974 pour y effectuer son service national. A l'issue il sert comme officier de réserve jusqu'en 1987, année où il est activé dans le corps des officiers de marine. Il est spécialisé «énergie» et ingénieur en sciences et technologies nucléaires. Sa carrière se répartit de manière homogène entre des unités navigantes : forces de surface et forces sous-marines et des affectations à terre : état-major central et commandement de bases navales.

Il occupe depuis l'été 2006 les fonctions de coordonnateur central chargé des affaires nucléaires, de la prévention et de l'environnement pour la marine (ALNUC).

### Jean PELIN

Jean PELIN est directeur général de l'Union des Industries Chimiques (UIC) depuis 1997.

Avant de rejoindre l'UIC, il a commencé sa carrière au sein du groupe GRUNDIG en tant que Directeur logistique et SAV. Il a ensuite dirigé plusieurs sociétés de services à l'industrie avant de prendre en 1992 la direction de la branche « Maintenance Industrielle » du groupe COGEMA.

M. PELIN est diplômé de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un MBA de l'Université de Stanford (USA).

### Colonel Jean-Jacques BOREL

#### Biographie

Intègre l'Ecole de l'air en 1980 et obtient son brevet de pilote de chasse en 1984.

Après différentes missions dans des escadrons de chasse et de reconnaissance, il rejoint en 1999 le collège interarmées de défense.

Puis de 2000 à 2007, il exerce des responsabilités à Taverny et à Colmar, il est également à partir de 2004 Délégué militaire départemental du Haut-Rhin. En 2007 il devient Chef du Bureau Maitrise des risques de l'Etat-major de l'armée de l'air.

### Résumé de l'intervention

Bien que l'aménagement du territoire ne soit pas le cœur de son métier, l'armée de l'air a toujours eu le souci de prendre en compte les contraintes environnementales pour valoriser l'intégration de ses emprises au sein des populations riveraines. Les actions conduites dans le cadre de la gestion de la gêne sonore, de la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement, d'économies de carburant et d'énergie ont naturellement trouvé leur place dans le plan d'action développement durable du ministère de la défense. Des actions supplémentaires ont été initiées dans les domaines de l'infrastructure et des énergies renouvelables.

L'armée de l'air s'astreint à appliquer, dans ses différents chantiers, les normes européennes en matière de protection de l'environnement. L'utilisation d'armements précis permet de limiter fortement les dommages collatéraux sans diminuer l'efficacité opérationnelle.

### Général Bertrand BINNENDIJK

A la sortie de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, il choisit l'Arme Blindée Cavalerie. Tout au long de sa carrière, il a rempli des fonctions opérationnelles - notamment l'opération LIBAGE en Irak -, de formateur - notamment instructeur à Saumur -, diplomatiques - attaché de défense en Israël - et d'Etat major. En 2006 il est nommé chef de la division maîtrise des armements.

### Jean François BUREAU

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et en Science Politique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-François Bureau a exercé plusieurs responsabilités dans le domaine de l'information sur les problèmes de défense. De 1998 à 2007 il a été le porte-parole du Ministère de la Défense et en septembre 2007 il a été nommé Secrétaire général adjoint, chargé de la diplomatie publique à l'OTAN. Il est l'auteur de nombreux articles et publications.

### Général d'armée Jean Louis GEORGELIN

#### représenté par le Général de corps d'armée BANSARD

A sa sortie de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, il a choisi de servir dans l'Infanterie. Il a exercé de nombreuses responsabilités en unités opérationnelles et en état-major. De 2002 à 2006 il est le Chef d'état-major particulier du Président de la République et, depuis le 4 octobre 2006, il est le Chef d'état-major des armées.

Le général Georgelin est grand officier de la Légion d'Honneur.

## Table ronde 3

Le partenariat industrie de l'armement et industrie de l'environnement, ainsi que conception et fin de vie

### Alain CRÉMIEUX

Président de la table ronde

### Professeur Christian BUCHET

de l'Académie de Marine  
Présentation et synthèse

Membre du laboratoire d'Histoire maritime au CNRS depuis 1989.

Professeur d'Histoire maritime et Directeur du Centre d'Etudes de la Mer (CETMER) de l'Institut catholique de Paris. Lauréat de l'Académie des Sciences morales et politiques et de l'Académie des sciences d'outremer, il a publié une quinzaine d'ouvrages sur les questions maritimes et environnementales. Il est également en charge d'une chronique quotidienne portant sur le développement durable à 7h24 sur Europe 1.

### André-Jean GUERIN

Polytechnicien, ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts, ayant exercé des responsabilités dans divers départements et en administration centrale, dans des établissements publics ainsi que comme directeur pendant neuf ans de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Aujourd'hui directeur adjoint de la délégation au développement durable et président du groupe d'étude des marchés « développement durable - environnement » ; coauteur, avec Thierry Libaert, d'un livre sur le « Développement durable » qui vient de sortir chez Dunod collection Topos.

### Gilles FERNANDEZ

#### Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées et docteur ingénieur en hydrothermodynamique de l'Université Pierre et Marie Curie de Paris, Gilles Fernandez a exercé de nombreuses responsabilités de management technique pour différents armements. Il est depuis septembre 2004 adjoint « renseignement et maîtrise des armements » au directeur des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération, et chargé de mission « développement et aménagement durables » DGA depuis juin 2007.

### Résumé de l'intervention

Acquisition verte : essence ou accident ?

Il s'agit de passer du respect de l'environnement perçu uniquement comme contrainte à une vision plus globale le comprenant comme un facteur stratégique. L'assimilation de la « norme sociale » émergente de développement durable apparaît alors comme une condition nécessaire à la pérennité de la satisfaction du besoin opérationnel. La dimension environnementale ne doit pas faire l'objet d'une nouvelle procédure spéciale mais doit, à terme, être incorporée de manière naturelle systématique dans l'élaboration du compromis global de conception des équipements, en y apportant ses questions spécifiques. Cette démarche est propre à développer la mise en œuvre concrète du principe de précaution dans l'action.

### Taisei MIURA

Taisei Miura 39 ans est Ingénieur Civil des Mines de Nancy. Il a commencé sa carrière à l'Institut Français du Pétrole où il a successivement occupé des responsabilités d'Ingénieur Process, Responsable du Marketing, Responsable Ligne de Produits Raffinage.

Il a rejoint Veolia Propreté en 2001 en tant que chef de marché industries pétrolières. Il est depuis mars 2007, Directeur du Marketing et Développement de Veolia Propreté en charge du Marketing, du Commerce, du Développement et de la Performance Opérationnelle et Membre du Comité Exécutif de Veolia Propreté France.

### Frédéric TOSTAIN

Diplômé de l'ISIA et de HEC (Management Général avancé) il a fait toute sa carrière dans l'industrie. Depuis 1996 il est dans le groupe SITA France, d'abord comme Directeur Commercial de Agro Développement, puis comme Directeur Commercial de SITA Nord et depuis 2004 comme Directeur Développement des Grands Projets, SITA France.

### Laurent GALTIER

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Agronomie de Toulouse, il a également suivi la spécialisation en Gestion des déchets de l'Université de Laval à Québec (Canada). Il a rejoint le groupe SITA en 2000, d'abord au centre international de R&D du groupe, puis à la Direction Technique de SITA FD. Il est depuis 2007 Chef de Projet à la Direction des Grands Projets de SITA France.

# Déroulement de la journée (suite)

## Table ronde 3

Le partenariat industrie de l'armement et industrie de l'environnement, ainsi que conception et fin de vie

### Hervé MAZEAS

#### Biographie

Responsable du département Environnement à DCNS Directement rattaché à la Direction Qualité et Progrès, Hervé Mazéas a pour mission l'application de la politique environnementale de DCNS qui s'adresse à la fois aux établissements et aux produits. Il fut au cours de sa carrière consultant international puis responsable de la politique environnement de SUEZ Environnement. Hervé Mazéas, 55 ans, ancien élève de l'Ecole des Mines de Paris a rejoint DCNS en 2004 après le changement de statut.

#### Résumé de l'intervention

Eco-conception des navires armés

Eco-concevoir un produit signifie prendre en compte, lors de sa conception, ses impacts environnementaux à venir lors de son cycle de vie. Cela peut aussi bien concerner la conception de navires armés que la conception d'équipements, les services. Pour un navire, cela signifie : sa construction, son exploitation à la mer et à quai, ses opérations de maintenance, son démantèlement.

A DCNS plusieurs projets de recherche sur l'Eco-conception ont été lancés depuis 2005 autour de deux axes : l'énergie et l'environnement. Ils s'adressent à l'approche analyse de cycle de vie, aux sources d'énergie alternatives, au rendement des moteurs, aux déchets et émissions dans les milieux naturels, à la traçabilité des produits et à la fin de vie des navires.

Loin d'une simple mode, l'éco-conception relève d'une véritable stratégie pour les marines, aux enjeux multiples. Elle contribue à la réalisation de produits adaptés à l'environnement marin : conformité réglementaire, faible coût d'exploitation, discrétion, autonomie, caractère écologique et innovant.

Protection des milieux aquatiques à DCNS

A DCNS la protection de l'environnement est une évidence. On ne construit pas des navires depuis près de quatre siècles sans apprendre à respecter la mer qui les porte, les côtes et les fleuves qui abritent nos établissements industriels.

### DISCUTANTS

#### Colonel Jean-Marie CLAMENT

Il intègre l'école de l'air en 1982 et obtient son brevet de pilote de chasse en 1985. Sa carrière comprend à la fois des missions opérationnelles et des activités d'état-major. De 2003 à 2006 il est attaché de Défense près l'Ambassade de France au Chili et en 2006 il devient adjoint au chef du Bureau Maitrise des risques à Etat-major de l'armée de l'air.

#### Catherine LEQUIME (s/r)

Union des Industries Chimiques

#### Stephan ROBINSON

Green Cross international

#### Marie-Laure VERCAMBRE

Green Cross France

#### Xavier LEBACQ

Ingénieur général de l'armement.

DGA, Président de la section « Carrières » du Conseil général de l'armement depuis 2006,

Il est également depuis le 15 mars 2008 Chargé de la mission d'analyse et conseil sur le démantèlement des matériels de guerre en fin de vie.

Auparavant il a été conseiller du Secrétaire général de la mer pour le démantèlement des navires, Directeur adjoint des services de programmes navals en 2004 et Directeur de la mission interministérielle sur le démantèlement des navires civils et militaires en fin de vie (MIDN), entre avril 2006 et avril 2007.

## Table ronde 3

Le partenariat industrie de l'armement et industrie de l'environnement, ainsi que conception et fin de vie

### **Brigitte BORNEMANN BLANC**

#### **Modérateur**

Brigitte Bornemann-Blanc, a été journaliste, responsable de service de presse (Alcatel Business Systems), directrice de communication et de la communication financière de la Compagnie des Signaux, chargée de mission au cabinet du Premier Ministre, puis conseiller technique au cabinet du Ministre de la Recherche et de l'Espace. En 1996 elle crée 3B Conseils et les entretiens « Science et Ethique ou le devoir de parole » à Brest, et en 2007 le cycle de conférences « Défense et Environnement une nouvelle manière de penser ». Co-auteur d'expositions, elle a également initié et coordonné le livre Blanc sur les 10 recommandations pour la transmission d'entreprises. Ancienne auditrice de l'IHEDN.

### **CONCLUSION**

#### **Eric LUCAS**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École du commissariat de la marine, il est pendant 12 ans Commissaire de la marine. Admis dans le corps du contrôle général des armées en 1995, il exerce différentes responsabilités au ministère de la défense notamment dans les affaires financières. Il est depuis 2007 directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives, haut fonctionnaire au développement durable pour le Ministère de la Défense

# Exemple d'impacts sur l'environnement

## 1 - Accord de Bonn - accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, 1983

cf. Rapports aux réunions annuelles - pollutions marines mise à jour: 04/10/2007

© Copyright Accord de Bonn 1998-2007 - Tous droits réservés

Durant le cycle de réunions 2005/2006, les Parties contractantes signalent des incidents significatifs qu'elles ont dû traiter lors de l'année précédente.

On trouvera ci-après deux résumés :

- le rapport sur l'épave du sous-marin U864 coulé durant la Deuxième Guerre Mondiale dans les eaux norvégiennes ;
- le rapport sur les suites de la pollution marine survenue au Liban en août 2006.

Extrait du compte rendu de BONN 2006 (BONN 06/13/1)

### NORVEGE U864

Le Unterseeboot 864 (ou U-864) est un sous-marin allemand de type IX construit et utilisé durant la Seconde Guerre mondiale, coulé le 9 février 1945 par le sous-marin britannique HMS Venturer avec ses 73 hommes d'équipage à la position géographique de 60°46'N 4°35'W / 60.767, -4.583 près de Mongstad. C'est le seul sous-marin à avoir été coulé en plongée par un assaillant lui aussi en plongée. Il est célèbre pour avoir pris part à l'opération Caesar.

La Norvège rend compte des problèmes causés par le sous-marin allemand ayant coulé dans ses eaux. L'épave gît, en deux morceaux, par environ 150 mètres de fond. La consultation des archives a

révélé qu'il transportait 65 tonnes de mercure, dans des bonbonnes contenant environ 50 kg chacune. L'épave avait été repérée en 2003 par le KV Tyr. Une analyse de la contamination des sédiments et poissons aux alentours a été réalisée. Elle a décelé une certaine contamination, toutefois bien en dessous des seuils normaux à partir desquels la concentration de mercure devient préoccupante. En 2005, une société de service (Geoconsult) a été chargée d'examiner l'épave et les possibilités d'intervention. Une bouteille de mercure avait été récupérée à l'extérieur de l'épave. Elle était en bon état. En 2006, de nouvelles recherches ont été faites pour déterminer s'il serait possible de retirer les bouteilles de mercure de l'épave et les ramener à la surface. Malheureusement, l'épave menace de bouger. Dans ce cas, elle risquerait de glisser au fond d'une fosse à proximité, 60 mètres plus en profondeur. Cette solution a donc été écartée. Il reste alors deux possibilités : ramener à la surface toute l'épave, contenant encore sa cargaison, ou la couvrir d'une substance inerte. Ces deux solutions font actuellement l'objet d'un examen intensif car l'épave et la menace de pollution qu'elle représente ont été considérablement médiatisées.

### LIBAN

La CE rend compte des mesures prises pour aider le Liban face aux déversements d'hydrocarbures en mer pendant la dernière guerre<sup>1</sup>. Le ministère de l'environnement libanais a sollicité le concours du centre d'information et de contrôle (MIC)<sup>2</sup> de l'UE. Le MIC a activé la charte du satellite « espace et désastres majeurs » afin d'obtenir des images satellitaires de la zone et a travaillé également en utilisant des images satellitaires analysées par le Centre de Recherche Commune (JRC). La demande concernait tant l'équipement que les experts. Au 9 août 2006, une équipe d'experts danois détachés

1 Réf. : Revue Actualité et Droit International - Rafaâ Ben Achour, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, détaché auprès de l'Université du Roi Saoud à Riyadh. Article sur la Résolution 1701 (2006) du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée à l'unanimité au bout de 30 jours de guerre le 12 août 2006. Aux origines de cette nouvelle guerre se trouve une embuscade du Hezbollah, qui a tué 6 soldats israéliens et en a capturé deux autres. Exigeant la libération de ses prisonniers, Israël lance une opération de grande envergure contre le Liban, par air et par mer et se déclare en état de légitime défense.

Les six guerres sont celles de 1948, 1958 (guerre de Suez), 1967 (guerre des six jours), 1973 (guerre du Ramadhan ou du Kippour) et 1982 (guerre du Liban) et la 6<sup>ème</sup> déclenchée le 12 juillet 2006.

2 MIC Monitoring and Information Center

« Le mécanisme communautaire de protection civile a été établi en 2001 par la décision 2001/792/CE du Conseil<sup>1</sup> afin de faciliter la mobilisation des secours provenant des États membres en cas d'urgence majeure. Il couvre tous les États membres, les pays candidats et les pays de l'EEE. Il prévoit des interventions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Il ne s'agit pas d'un instrument financier; le mécanisme est axé sur la mobilisation des moyens existants (habituellement du matériel de recherche et de sauvetage, des services médicaux, des hébergements temporaires, des installations sanitaires, etc.) nécessaires pour sauver des vies et soulager les souffrances dans les premiers jours qui suivent une catastrophe. Le Centre de suivi et d'information de la Commission (ou MIC, pour Monitoring and Information Centre) fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et constitue le cœur de ce mécanisme. Le MIC reçoit les messages d'alerte et les demandes d'assistance provenant directement d'un pays touché par une catastrophe.

Le MIC travaille en concertation étroite avec les autorités locales qui coordonnent la réaction à la catastrophe et avec les agences des Nations unies qui travaillent dans ce domaine. »

Source : europa.eu /Memo/06/50

## Exemple d'impacts sur l'environnement (suite)

auprès du MIC était déployée au Liban. Deux autres équipes les ont successivement remplacés jusqu'au 30 septembre 2006. La Norvège a fourni l'équipement arrivé en premier sur place.

**La Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Suède** ont également participé.

D'autres organisations ayant également participé, un grand effort de coordination était requis. La Commission européenne a en outre adopté le 30 août un programme complémentaire exceptionnel de 10 millions d'Euros en sus du programme d'assistance MEDA<sup>3</sup> 2006 pour le Liban. Durant la prochaine réunion de l'EGEMP<sup>4</sup> les 17 et 18 octobre 2006, une journée sera dédiée aux activités de contrôle de la pollution au Liban.

**Dans la discussion subséquente, les principaux points sont les suivants :**

1. La Norvège constate que l'intérêt de la formation BONN est illustré par le fait que les équipes danoises n'ont rencontré aucun problème en utilisant l'équipement norvégien ;
2. La France a été saisie par le REMPEC et le gouvernement libanais d'une demande d'assistance. Pendant les opérations militaires, le Cèdre a organisé une cellule d'expertise auprès du REMPEC suite à la mise à disposition du gouvernement français. Les combats ayant cessé, la France a envoyé une

équipe d'experts et du matériel pour assurer la coordination d'opérations de nettoyage ainsi que la formation des équipes ;

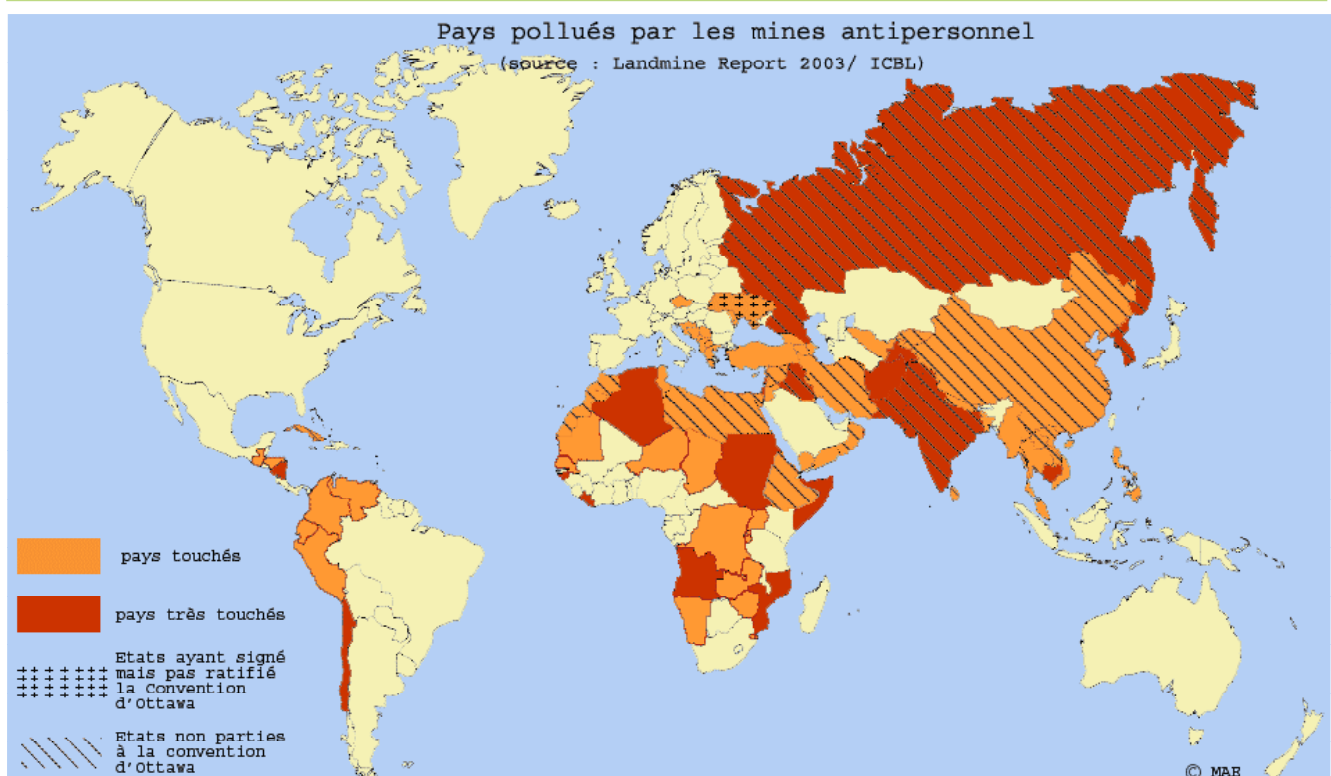
3. Le Royaume-Uni déclare avoir étudié la demande faite auprès du MICC et envisagé l'envoi d'un appareil de surveillance aérienne. Cependant, des problèmes relatifs à l'assurance de l'équipage l'en avait empêché ;

4. La Suède déclare qu'à l'origine elle avait dû revoir la question de l'assurance du personnel à envoyer. Bien que ce problème ait été résolu, ceci donne un exemple de problème national qui mériterait d'être discuté entre tous, afin de vérifier s'il a été réglé par les différents ministres. La réunion de l'EU sur le sujet des « leçons à tirer » pourrait servir de forum dans ce but ;

5. Des questions sont posées sur l'origine du financement de la participation des différentes organisations. La Norvège répond que les équipements donnés au Liban avaient été couverts par un budget spécialement établi dans ce but. Cette somme s'élevait au total à 10 000 000 Couronnes norvégiennes, y compris le transport de cet équipement au Liban. L'Allemagne dit avoir puisé dans ses fonds ordinaires. Le Danemark dit que le déploiement d'experts avait été financé dans le cadre du budget normal de l'Etat, en transférant le budget spécial d'urgence du Ministère de la Défense au Ministère des Affaires étrangères. La France dit que le financement venait des budgets normaux des différents ministères. La CE dit que les experts du MIC ont été financés par un budget spécial. La

3 - MEDA : les 10 pays partenaires de l'UE dans le projet Euromed : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie.

4 - EGEMP European Group of Experts on Satellite Monitoring and Assessment of Sea-based oil Pollution / <http://egemp.jrc.it/>



Suède dit que l'action qui a été entreprise a été financée par les autorités concernées, mais que si leur coût avait été trop élevé, il aurait été possible de recevoir des fonds du ministère des Affaires étrangères ;

6. La France déclare que le problème principal a été d'obtenir une vue d'ensemble. La pollution se produisait dans une zone de guerre, ce qui rendait une étude globale extrêmement ardue. La CE confirme la difficulté d'établir une vue d'ensemble. Il aurait été utile d'envoyer une mission préliminaire pour déterminer ce qui était nécessaire. Ce type de question sera abordé lors de la réunion d'évaluation.

### 2 - La conférence de Dublin qui se tient du 19 au 30 mai 2008, traite des BASM ( Bombes à Sous-Munitions).

Sénat <http://www.senat.fr/rap/r06-118/r06-118.html>

Rapport d'information n° 118 (2006-2007) de M. Jean-Pierre PLANCADE et Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 13 décembre 2006.

Lien : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/mines-antipersonnel\\_2086/colonne-droite\\_2100/cadres-juridiques\\_2207/convention-ottawa\\_4225.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/mines-antipersonnel_2086/colonne-droite_2100/cadres-juridiques_2207/convention-ottawa_4225.html)

### 3 - Les activités militaires et la production, le stockage et l'utilisation d'armes qui nuisent à l'environnement.

RAPPELANT la Résolution 19.41 Conflits armés et environnement, adoptée par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 19<sup>e</sup> Session (Buenos Aires, 1994) et la Résolution 1.75 Les conflits armés et l'environnement, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 1<sup>ère</sup> Session (Montréal, 1996) ; CONFERENCE 10 - 14 OCT

### 4 - USA ENVIRONNEMENT

Pas de sous pour les sites pollués, pas de souci pour les entreprises responsables

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/42779.htm>

Le rythme des travaux de décontamination des sites pollués dangereux s'est fortement ralenti aux Etats-Unis durant l'administration Bush. Chaque année, des opérations de nettoyage sont engagées sur 20

à 30 sites de la National Priority List, soit environ 3 fois moins que sous l'administration Clinton.

Le Center for Public Integrity, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'environnement, mettent en cause le manque de financement et l'attitude généralement bienveillante de l'administration envers les entreprises potentiellement responsables des sites (...).

Lire la suite de cet article sur le web à l'url : <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/42779.htm>

Rédacteur : Philippe Jamet, [Philippe.Jamet@diplomatie.gouv.fr](mailto:Philippe.Jamet@diplomatie.gouv.fr)

### 5 - L'Orchidée bretonne va-t-elle sauver GERBAM ?

LORIENT - 11/04/2008 - (extrait) « Les quotidiens Ouest France, Le Télégramme et la magazine en ligne Meretmarine.com se demande, si l'on va voir l'orchidée bretonne, arriver à point nommé pour sauver le GERBAM ? Une variété d'orchidée rare aurait, en effet, été découverte sur le centre d'essais lorientais, menacé de fermeture dans le cadre de la restructuration du ministère de la Défense. Une aubaine pour les personnels qui font flèche de tout bois pour sauver le site de Gâvres. Créé en 1830, le centre est spécialisé dans les essais pyrotechniques et de matériaux. (...) et est intégré au périmètre Natura 2000. « Le GERBAM dispose de la certification ISO 14001. Or, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, si un site industriel respecte l'environnement et doit évoluer, il ne doit pas y avoir de dégradation, sauf à prouver qu'on ne peut pas faire autrement. Et, si dégradation il y a, ce ne doit surtout pas être pour des questions économiques, ce qui est le cas dans le cadre du plan de restructuration ». Forts de cette analyse, les élus de la CFDT ont écrit à Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, afin que celui-ci interpelle son collègue Hervé Morin. « Le document d'objectif Natura 2000 rappelle le rôle bénéfique du centre d'essais pour restreindre et contenir l'urbanisation de ce littoral, aujourd'hui reconnu et valorisé par la communauté européenne, ainsi que pour préserver l'intégrité du cordon dunaire. Il souligne aussi les efforts quotidiens de ramassage des munitions tirées effectués par le centre pour garantir une dépollution et une sécurisation du site », peut-on lire dans la lettre. Le syndicat met également en avant le rôle du site dans l'entretien des digues protégeant les communes de Gâvres et Riante des effets d'invasion par la mer. Et ces ouvrages ne sont pas indestructibles, comme on a pu le voir avec les tempêtes du mois dernier. Il faut donc, selon la CFDT, que quelqu'un puisse les entretenir

et les réparer. « Cette situation démontre l'intérêt majeur de l'intervention du GERBAM pour assurer un avenir à cette partie du littoral très menacée par les éléments naturels dans le contexte des effets du changement climatique et tout particulièrement pour la commune de Gâvres qui craint de redevenir une île », explique la CFDT dans sa lettre à Jean-Louis Borloo (...) ».

Sources : Blog 3B Conseils Défense et Environnement <http://defenseetenvironnement.blogspot.com/> et <http://www.meretmarine.com/>  
Rédacteur en chef Francis Rousseau/ 3B Conseils.

### 6 - Conservation de la faune sauvage (France).

PARIS - 14/04/2008 - 3B Conseils - (extrait)  
« Mise en œuvre de la convention de partenariat entre le Ministère de la Défense et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le 9 avril 2008 s'est réuni pour la première fois sous la présidence d'Eric Lucas, Directeur du patrimoine - ministère de la défense, le groupe national de pilotage chargé du suivi de la convention de partenariat, signée le 7 décembre 2006, entre le Ministère de la Défense et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il a dressé un état d'avancement de la mise en œuvre de la convention et a fixé les axes prioritaires des acteurs Défense et ONCFS intervenant dans la gestion faunistique et cynégétique du domaine militaire pour l'année à venir (...) ».

Lire la suite : Blog Défense et Environnement <http://defenseetenvironnement.blogspot.com/>  
Rédacteur en chef Francis Rousseau/ 3B Conseils.

### 7 - Remise en état et développement de l'agriculture dans les régions frappées par des catastrophes et des conflits armés (Balkans).

Communication faite à Porto (Portugal) Juillet 2000.  
<http://www.fao.org/docrep/meeting/X7310F.htm>

### 8 - MARPOL 73 - 78

La Convention MARPOL est la principale convention internationale qui couvre les questions de pollution de l'environnement marin par les navires (accidentelle ou en opération). Elle a été adoptée le 2 novembre 1973 à l'IMO (International Maritime Organization, branche maritime de l'ONU) et a fait l'objet de nombreux amendements. Elle détermine notamment les conditions et restrictions de rejets des déchets

(hydrocarbures, ménagers) des navires : types de déchets, zones protégées, etc... Cette convention ne s'applique pas aux navires d'états, et par voie de conséquence, aux navires de guerre. Néanmoins une sensibilisation est en cours, en France par exemple, des circulaires ont été mises en place pour réglementer la gestion des déchets ménagers sur les bâtiments.

« La gestion des déchets ménagers sur l'ensemble des navires est régie par l'annexe V de la Convention de Londres du 22 novembre 1973 (convention « MARPOL »). La règle 3 de cette annexe stipule que hors des zones spéciales où tout rejet est interdit :

« l'évacuation dans la mer de tous les objets en matière plastique, y compris notamment les cordages et les filets de pêche en fibre synthétique ainsi que les sacs à ordures en matière plastique est interdite; l'évacuation dans la mer des ordures suivantes se fait aussi loin que possible de la terre la plus proche ; elle est interdite en tout cas si la terre la plus proche est à moins :

- de 25 milles marins, en ce qui concerne le fardage et les matériaux de revêtement et d'emballage qui flotteraient ;
- de 12 milles marins, en ce qui concerne les déchets alimentaires et toutes les autres ordures, y compris les papiers, les chiffons, les objets en verre, les objets métalliques, les bouteilles, les ustensiles de cuisine et les rebuts de même nature.

Lorsque les ordures sont mêlées à d'autres rebuts dont l'évacuation ou le rejet sont soumis à des dispositions différentes, les dispositions les plus rigoureuses sont applicables.»

Il est difficile de déterminer parmi les échouages la part des déchets provenant des navires : ceux produits à bord sont du même type que ceux produits à terre par les ménages.

Des études menées par l'IFREMER mettent en évidence une corrélation entre les accumulations de débris au fond des mers et les lignes régulièrement empruntées par les car-ferries, ce qui prouve que le rejet des déchets en mer est une réalité.

Il reste encore beaucoup à faire pour que tous les ports français mènent des actions dynamiques de promotion de leurs installations de réception par les navires.

De même, le contrôle portuaire des navires ne vérifie pas systématiquement que les quantités débarquées sont en rapport avec le voyage qui vient d'être réalisé. »

Sources : janvier 2008 Réseau Allegans <http://www.allegans.com>  
CEDRE <http://www.cedre.fr/fr/rejet/macro/provenance.html>

1 Décision 2001/792/CE du Conseil du 23 octobre 2001.

# LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

La Présidence du Conseil de l'Union européenne du premier semestre 2008 est, pour la première fois, assurée par la Slovénie qui est ainsi le premier des douze États membres ayant rejoint l'UE lors des élargissements de 2004 et 2007 à assumer cette responsabilité. Elle a participé au premier trio présidentiel avec l'Allemagne et le Portugal qui l'ont précédé à la présidence de l'Union Européenne. Le prochain trio rassemblera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008 la France, la République Tchèque et la Suède.

## PRÉSENTATION ET INFORMATIONS CLÉS

La Slovénie, ex-pays membre de la Yougoslavie, est indépendante depuis le 25 juin 1991. Elle est présidée depuis le 23 décembre 2007 par M. Danilo TÜRK, ancien haut diplomate (représentant permanent slovène auprès des Nations unies à New York, puis sous-secrétaire général des Nations unies aux affaires politiques).

La Slovénie est gouvernée depuis le 3 décembre 2004 par une coalition de centre-droit conduite par M. Janez Janša Premier ministre,

## GÉOGRAPHIE

La capitale de la Slovénie est Ljubljana. La langue officielle est le slovène. Pays alpin de plus de 20.000 km<sup>2</sup>, la Slovénie partage ses frontières avec quatre pays : l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Croatie. Une étroite bande littorale d'environ 50 km, à l'ouest, lui offre un débouché sur le golfe de Trieste en mer Adriatique. Le pays est traversé par deux affluents du Danube : la Sava et la Drava. Le point culminant, le mont Triglav (2864 m), se trouve au nord-ouest. Le territoire slovène abrite des espèces animales qui se raréfient (rapaces, lynx, loup). La forêt recouvre 57 %, de son territoire.

Škocjanske Jame (grottes de Škocjan) ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial naturel et culturel de l'UNESCO en 1986 comme phénomène naturel exceptionnel et exemple unique d'une région protégée présentant de nombreuses caractéristiques des systèmes karstiques souterrains et de surface.

Afin de doter le site de mesures de conservation efficaces, la République de Slovénie a créé un parc régional et mis en place un organe de gestion spécifique. La Loi sur le Parc régional des grottes de Škocjan (*Zakon o regijskem parku Škocjanske jame, Uradni list Republike Slovenije, No. 57/96*), adoptée en 1996, approuve l'établissement d'un organe de gestion – Institution publique du Parc des grottes de Škocjan (*Ur. l. RS, No.68/96*). Le parc est chargé de veiller au respect de la Convention du patrimoine mondial et à l'application de ses orientations. Il appartient

également à un réseau mondial du patrimoine naturel et culturel.

Depuis mai 1999, le Parc régional des grottes de Škocjan figure également sur la Liste des zones humides d'importance internationale en tant que deuxième site Ramsar de Slovénie.

## HABITANTS

Il y a plus de deux millions d'habitants. La population est composée de Slovènes (83,1 %), Serbes (2 %), Croates (1,8 %), Bosniaques (1,1 %) et autres (12 %), ainsi que des minorités ethniques hongroise et italienne. Plusieurs milliers de personnes issues de l'ex-Yougoslavie ont été privées en 1992 de tout statut légal, une situation qui a amené la Cour constitutionnelle slovène à demander le rétablissement de leurs droits. En février 1992, 18 305 personnes, parmi les quelque 200 000 résidents originaires des autres régions yougoslaves (notamment Kosovo et Bosnie-Herzégovine), ont été radiées du registre des résidents permanents ou temporaires pour ne pas avoir sollicité, ou pu obtenir, la nationalité slovène dans les six mois qui ont suivi l'indépendance. La Cour constitutionnelle a annulé cette décision administrative au nom du principe de sécurité juridique et mis le gouvernement dans l'obligation de rétablir rétroactivement le statut et l'intégralité des droits des personnes radiées, ainsi que de réparer les préjudices subis de ce fait.

Religions : catholiques (58 %), musulmans (2,5 %), orthodoxes (2,5 %), protestants (1 %)

Indice de développement humain (Classement ONU 2005) : 0,917 (27<sup>ème</sup>)

## LA SLOVÉNIE ET L'ENVIRONNEMENT

En 2001, une agence de l'environnement a été créée, pour appliquer un plan d'action national pour l'environnement comprenant l'intégration des préoccupations environnementales dans tous les autres secteurs. La coopération franco-slovène en matière d'environnement a été soulignée de manière emblématique par plusieurs transferts d'ours slovènes dans les Pyrénées (trois en 1996-1997, cinq en 2006).

La Slovénie a intégré l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. Elle doit dorénavant appliquer les directives européennes concernant l'environnement, et s'intégrer dans le réseau Natura 2000. Elle doit également améliorer sa gestion des risques, des produits chimiques et la protection contre les radiations.

Avant son entrée dans l'Europe, elle a dû renforcer l'application de sa législation sur les déchets, les OGM, la pollution de l'air et industrielle.

## LA SLOVÉNIE ET L'EUROPE

10 juin 1996, la Slovénie présente la question d'adhésion.

31 mars 1998, la Slovénie ouvre la négociation d'adhésion terminée le 13 décembre 2002.

23 mars 2003, 89,6 % des Slovènes approuvent l'adhésion par référendum.

14 avril 2003, le Conseil européen approuve l'adhésion.

16 avril 2003, la Slovénie signe le Traité d'adhésion en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2004

2 mars 2006, la Slovénie demande que soit examiné sa subordination aux critères de convergence.

16 mai 2006, la Banque centrale européenne et la Commission européenne publient leurs rapports sur le respect des critères de convergence par la Slovénie.

16 juin 2006, le Conseil européen autorise l'adoption de l'Euro, après la décision des chefs d'État ou de gouvernement les ministres de l'Économie et des Finances (Ecofin) les 11 juillet 2006 abrogent la dérogation dont la Slovénie jouit pour l'adoption de la monnaie unique le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et fixent le taux suivant irrévocable de conversion: 1 euro = 239,640 tolar slovènes

21 décembre 2007, la Slovénie entre dans l'espace Schengen

1<sup>er</sup> janvier - 30 juin 2008, la Slovénie préside pour la première fois le Conseil de l'Union européenne.

La France succédera le 1<sup>er</sup> juillet 2008 à la Slovénie à la tête de la Présidence du Conseil de l'Union Européenne.

Le dialogue entre la France et la Slovénie s'est resserré dans le cadre de la préparation de leurs présidences successives de l'UE en 2008, séquence qui fait l'objet d'une concertation et d'une coopération étroites : déplacements en Slovénie de M. Kouchner (5-6 juillet 2007) et de M. Jouyet (19-20 juillet) ; association de M. Dimitrij Rupel, président du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » et ministre slovène des Affaires étrangères, à la conférence des ambassadeurs français (28 août) et au séminaire gouvernemental sur la présidence française (17 novembre) ; rencontres entre ministres techniques (Agriculture 3 septembre, Environnement et Énergie 30 novembre, Transports 4 décembre...). Le Premier ministre slovène, M. Janša, a été reçu à Paris le 17 décembre par le Président de la République et par le Premier ministre

La présidence a déterminé les cinq domaines d'action prioritaires suivant :

1. Avenir de l'Europe – l'entrée en vigueur convenable du traité de Lisbonne
2. Lancement efficace d'un nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne
3. Progrès vers une solution du problème énergétique et climatique

4. Proposition des nouvelles perspectives européennes aux Balkans occidentaux

5. Encouragement du dialogue entre les différentes cultures, croyances et traditions spirituelles dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel.

Le paquet « climat-énergie », qui a été publié par la Commission européenne à la fin du mois de janvier, représente une des priorités clefs de la présidence slovène. En mars 2008, le Conseil européen a constaté que cela représente un point de départ idéal pour un accord.

Le président du Conseil, M. Janez Janša, a participé le mardi 20 mai à Strasbourg à la cérémonie officielle de signature de la déclaration établissant une « Journée maritime européenne ». La cérémonie, à laquelle ont participé également le président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering, et le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, M. Joe Borg, Commissaire européen chargé des affaires maritimes et de la pêche, M. Willi Piecyk, membre du Parlement européen et rapporteur pour la politique maritime intégrée ainsi que M. Michel Delebarre, premier vice-président du Comité des régions et député-maire de Dunkerque.

## DONNÉES ÉCONOMIQUES

PIB (2006) : 30,5 milliards d'euros (source : Eurostat 2008) (France : 1 792,4 milliards d'euros en 2006)

PIB par habitant (2006) : 15 100 euros (20 700 euros en PPA) (France : 28 400 en 2006)

Taux de croissance (2006) : 5,7 %

Taux de chômage (octobre 2007) : 4,4 %

Taux d'inflation (2006) : 2,6 %

Solde budgétaire(2006) : -1,4 %

Balance commerciale(2006) : -5,2 %

Principaux clients : Allemagne, Italie, Croatie, Autriche, France

Principaux fournisseurs : Allemagne, Italie, Autriche, France, Croatie

Liste extraite du site des affaires étrangères

M. Janez Janša Premier ministre,  
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes,  
M. Janez LENARCIC (01.05.06)

Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Matjaž ŠINKOVEC (30.08. 2007)

Ministre des Affaires étrangères, M. Dimitrij RUPEL

Ministre de la Défense, M. Karl ERJAVEC

Ministre de la Culture, M. Vasko SIMONITI

Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,

M. Janez PODOBNIK

# Ministres de la Défense

des 27 pays membres de l'Union Européenne, mai 2008

## AUSTRIA,

**Mr Norbert DARABOS**

Federal Minister for Defence

## BELGIUM,

**Mr Pieter DE CREM**

Minister for Defence

## BULGARIA,

**Mr Nickolay Georgiev TSONEV,**

Minister for Defence

## CYPRUS,

**Mr Costas PAPACOSTAS**

Minister for Defence

## CZECH REPUBLIC,

**Ms Vlasta PARKANOVÁ**

Minister for Defence

## DENMARK,

**Mr Søren Gade JENSEN**

Minister for Defence.

## ESTONIA,

**Mr Jaak AAVIKSOO**

Minister for Defence

## FINLAND,

**Mr Jyri HÄKÄMIES**

Minister for Defence

## FRANCE,

**Mr Hervé MORIN**

Minister for Defence

## GERMANY,

**Mr Franz Josef JUNG**

Federal Minister for Defence

## GREECE,

**Mr Evangelos MEIMARAKIS**

Minister for Defence

## HUNGARY,

**Mr Imre SZEKERES,**

Minister for Defence

## IRELAND,

**Mr Willie O'DEA**

Minister for Defence

## ITALY,

**Mr Ignazio LA RUSSA**

Minister for Defence

## LATVIA,

**Mr Atis SLAKTERIS**

Minister for Defence

## LITHUANIA,

**Mr Juozas OLEKAS**

Minister for Defence

## LUXEMBOURG,

**Mr Jean-Louis SCHILTZ**

Minister for Cooperation and Humanitarian Action,  
Minister for Communications, Minister for Defence,

## MALTA,

**Mr Lawrence GONZI**

Prime Minister

(Prime Minister is responsible for Defence)

## THE NETHERLANDS,

**Mr Eimert van MIDDELKOOP**

Minister for Defence

## POLAND,

**Mr Bogdan KLICH**

Minister for Defence

## PORTUGAL,

**Mr Nuno SEVERIANO TEIXEIRA**

Minister for Defence

## ROMANIA,

**Mr Teodor MELE CANU**

Minister for Defence

## SLOVAKIA,

**Mr František KAŠICKÝ**

Minister for Defence

## SLOVENIA,

**Mr Karl ERJAVEC**

Minister for Defence

## SPAIN,

**Ms Carme CHACÓN PIQUERAS**

Minister for Defence

## SWEDEN,

**Mr Sten TOLGFORS**

Minister for Defence

## UNITED KINGDOM,

**Mr Des BROWNE**

Secretary of State for Defence and Secretary  
of State for Scotland

PAYS MEMBRES	DIRECTEURS GÉNÉRAUX POUR L'ARMEMENT	DIRECTEURS DES CAPACITES	DIRECTEURS RECHERCHE ET TECHNOLOGIE
<b>AUSTRIA</b>	<b>LtGen Freyo Michael APFALTER</b> Ministry of Defence	<b>LtGen Dietmar FRANZISCI</b> Ministry of Defence	<b>HOFMEISTER, Klemens</b> Ministry of Defence
<b>BELGIUM</b>	<b>Gen.Maj. Pierre HOUARDY</b> Etat-Major de la Défense Département Strategie	<b>Gen.Maj. Pierre HOUARDY</b> Etat-Major de la Défense Département Strategie	<b>Maj.Gen. HUSNIAUX, Albert</b> Quartier Reine Elisabeth
<b>BULGARIA</b>	<b>(new appointee – tbc)</b> Ministry of Defence	<b>Col Nedelcho MINCHEV</b> Ministry of Defence	<b>(new appointee – tbc)</b> Ministry of Defence
<b>CYPRUS</b>	<b>Dr Petros M. KAREKLAS</b> Permanent Secretary/Acting National Armaments Director	<b>Dr Petros M. KAREKLAS</b> Permanent Secretary/Acting Capabilities Director	<b>Dr Petros M. KAREKLAS</b> Permanent Secretary/Acting R&T Director
<b>CZECH REPUBLIC</b>	<b>Mr Frantisek JOSEFIK</b> Ministry of Defence Armaments Division	<b>Col. Frantisek MICANEK</b> Ministry of Defence Force Planning Division	<b>DOLEJSI, Blahoslav</b> Ministry of Defence National Armaments Directorate
<b>DENMARK</b>	Ministry of Defence Holmens kanal 42 1060 Copenhagen K		
<b>ESTONIA</b>	<b>Mr Martin HURT</b> , Deputy Undersecretary for Defence Investments	<b>CDR Lauri TUMM</b> , Deputy Undersecretary for Defence Planning	<b>Mr Martin HURT</b> , Deputy Undersecretary for Defence Investments
<b>FINLAND</b>	<b>Mr Eero LAVONEN</b> , National Armaments Director, Director General,	<b>Mr Arto RÄTY</b> Brigadier General, Deputy Director General, Defence Policy Department	<b>Veli Pekka VALTONEN</b> Brigadier General, MSc Chief Armaments Armaments Division J10 / Defence
<b>FRANCE</b>	<b>M. Francois LUREAU</b> , Head of Policy & Planning	<b>VAdm. Christian PENILLARD</b> , Sous-Chef d'Etat Major	<b>BREANT, Christian</b> Ministère de la Défense
<b>GERMANY</b>	<b>Mr. Dirk ELLINGER</b> (Deputy NAD) Abteilungsleiter Rüstung	<b>RAdm Heinrich LANGE</b> Stabsabteilungsleiter Fü S VI	<b>Mr. Erwin Bernhard</b> Unterabteilungsleiter Rü IV
<b>GREECE</b>	<b>Mr. Evangelos VASILAKOS</b> , General Director	<b>R. Adm. Ioannis ORFANOS</b>	<b>TENEKLOUDIS, Anastasios</b>
<b>HUNGARY</b>	<b>Dr. Karoly FÜREDI</b> Ministry of Defence	<b>BALI, József</b> Ministry of Defence	<b>RÁTH, Tamás</b> Ministry of Defence Technology
<b>IRELAND</b>	<b>Mr. Ciaran MURPHY</b> Assistant Secretary & Policy Director	<b>Mr. Leo CONNOLLY</b> Counsellor (Defence)	<b>Mr. Leo CONNOLLY</b> Counsellor (Defence)
<b>ITALY</b>	<b>Lt. Gen. Gianni BOTONDI</b> Segretario Generale della Difesa e Direttore Nazionale degli Armamenti	<b>RAdm. Vanni NOZZOLI</b> Deputy Chief of Planning and Policy Division	<b>cio ACCARDO</b> Ministry of Defence
<b>LATVIA</b>	<b>Mr Andrejs JANOVS</b> Deputy Director of the Logistic Policy Department	<b>Mr Janis SARTS</b> Deputy State Secretary for Defence Planning	<b>Mrs Ilona DREGE</b> , Deputy State Secretary for Legal Issues
<b>LITHUANIA</b>	<b>Mrs Jurate RAGUCKIENÉ</b> , State Secretary of the Ministry of National Defence	<b>KIVERIS, Valdas</b> Head of J5, Defence Staff	<b>Mr. Arturas JAGELAVICIUS</b> , Head of Projects Division, Resources and Programmes Department
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>Mr. Jean-Jacques WELFRING</b> Direction de la défense	<b>Mr. Jean-Jacques WELFRING</b> Direction de la défense	<b>Mr. Jean-Jacques WELFRING</b> Direction de la défense
<b>MALTA</b>	<b>Mrs. Vanessa FRAZIER</b> , Director, Defence Matters	<b>Mrs. Vanessa FRAZIER</b> , Director, Defence Matters	<b>Mrs. Vanessa FRAZIER</b> , Director, Defence Matters
<b>NETHERLANDS</b>	<b>HENDRICHS, Lex</b>	<b>RAdm Mathieu BORSBOOM</b>	<b>KEUNING, Jelle</b>
<b>POLAND</b>	<b>Zenon, KOSINIAK-KAMYSZ</b> , Undersecretary of State for Armaments & Modernisation	<b>Brig. Gen. JUSZCZAK, Andrzej</b> , Chief, Strategic Planning Directorate	<b>Brig. Gen. Andrzej SZYMONIK</b> Director of the Department of Science and Military Education
<b>PORTUGAL</b>	<b>Vice Admiral Carlos VIEGAS FILIPE</b>	<b>Capt (N) Luis Filipe REBELO</b> Ministério da Defesa Nacional	<b>Vice Admiral Carlos VIEGAS FILIPE</b>
<b>ROMANIA</b>	<b>Dr. Ion Eftimie SANDU</b> Deputy Head of Armaments Department	<b>OLARU, Iordache</b> (BrigGen), Chief Strategic Planning Directorate	<b>SUTA, Nicolae</b> Director, R&D Directorate
<b>SLOVAKIA</b>	<b>SZABO Stanislav</b> , National Armaments Director	<b>Col. Tomáš NOVOTNÝ</b>	<b>UHERIK, Lubomir</b> , National R&T Director
<b>SLOVENIA</b>	<b>Mr Damijan DOLINAR</b>	<b>Mr. Tadej BURGAR</b>	<b>Mr Franc POJBIC</b>
<b>SPAIN</b>	<b>Lt. Gen. José Julio RODRIGUEZ FERNANDEZ</b>	<b>Maj.Gen. Benito RAGGIO CACHINERO</b> ,	<b>RAdm. Manuel PEREIRA RUEDA</b> , Deputy NAD for R&T (R&T Director)
<b>SWEDEN</b>	<b>Mr Gunnar HOLMGREN</b> Director General	<b>RAdm Jörgen ERICSSON</b>	<b>SANDSTRÖM, Madelene</b> Director General
<b>UNITED KINGDOM</b>	<b>General Sir Kevin O'Donoghue</b> Chief of Defence Materiel, Defence Equipment & Support	<b>FIGGURES, Andrew</b> Deputy Chief of Defence Staff (Equipment Capability)	<b>Professor Phil SUTTON</b> , Director General of Research and Technology

# Comité d'orientation

## **Professeur Christian Buchet**

Président du Centre d'études de la mer, titulaire de la chaire d'histoire de la mer. Chroniqueur sur Europe 1.

## **Alain Crémieux**

Ancien directeur du CHEAr, Auteur de « L'éthique des armes » Edition du bicorne 2006.

## **Jean-Jacques Crosnier**

Directeur, direction qualité et progrès du Groupe DCNS.

## **Lucie Degail**

Maire d'Esves sur Indre, ancienne directrice de l'information et de la communication de l'INSERM et du CNRS. AA IHEDN (41<sup>e</sup>).

## **Amiral François Dupont**

Ancien directeur de l'IHEDN, de l'Enseignement militaire supérieur, et du Centre des hautes études militaires (CHEM). Inspecteur général des armées depuis septembre 2007.

## **Professeur François Ewald**

Docteur ès lettres, philosophe, et diplômé de Science politique. Professeur de la chaire Assurance au CNAM. Directeur de l'Ecole nationale des assurances. Président du Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondation pour l'innovation politique. Chroniqueur le quotidien Les Echos. Membre de l'Académie des technologies. Président du comité scientifique de la commission « la France à l'horizon 2025 ».

## **Thierry Garcin**

Docteur en Science politique, chercheur à Paris V. Directeur de séminaire au Collège interarmées de défense, il enseigne aussi à Paris I, Paris III, et au Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS).

Producteur délégué de l'émission « Les enjeux internationaux » sur France Culture. Il a reçu le prix de l'AFRI en 2005 pour sa contribution à l'analyse des relations internationales dans la presse écrite et audiovisuelle. AA IHEDN (38<sup>e</sup>).

## **IHEDN**

Représenté par son directeur le général de corps aérien **Laurent Labaye** et le directeur adjoint le préfet **Didier Petetin**.

## **Jacques Ivanoff**

Ethnologue, chercheur au CNRS, spécialiste des populations maritimes (Birmanie, Malaisie, Thaïlande). Co-fondateur avec Aliette Geistdoerfer du Laboratoire d'ethnologie marine au MNHN.

## **Amiral Hubert Jouot**

Etat-major de la marine. Chargé de mission «Navires militaires en fin de vie» auprès du chef d'état-major.

## **Lucien Laubier**

Océanographe biologiste, ancien directeur du Centre d'océanologie de Marseille. Membre de l'académie des sciences, de l'académie de marine et de l'académie des technologies.

## **Stavros Kyrimis**

Agence européenne de la défense, Assistant Director, Defence Industry and Market Directorate.

## **François Letourneux**

Président du Comité français de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), ancien directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ancien président de l'Institut Français de l'environnement.

**Général Jean Menu** Général (2S) de l'Armée de l'Air. Consultant aéronautique et espace. Vice président du club Nation et république. Ancien chef du Cabinet militaire du Premier Ministre (mai 1988 à juin 1991), ancien conseiller Air du président directeur général de l'Aérospatiale Henri Martre, ancien conseiller militaire du président Espace défense de l'Aérospatiale. CHEM et AA IHEDN (39<sup>e</sup>).

## **Professeur Alain Piquemal**

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Nice – Sophia Antipolis, IDPD. Directeur du CERDAME (Centre d'études et de recherches sur le droit des activités maritimes et de l'environnement) et du laboratoire GEREDIC. Consultant juridique environnemental auprès de l'ONU, de ses institutions (PNUE, OMI, FAO, OMS, UNESCO) et de la Banque mondiale. Membre du Comité opérationnel outre-mer du Grenelle de l'environnement depuis le 6 février 2008. Rapporteur du rapport pour le développement économique durable de l'outremer.

## **Professeur Michel Ricard**

Professeur d'écologie et de biologie à l'Université de Bordeaux III. Président du Conseil national du développement durable.

## **Brigitte Bornemann-Blanc**

Gérante de 3B Conseils, conceptrice de conférences « Défense et Environnement : une autre manière de penser », déléguée générale du cycle de conférences. AA IHEDN (45<sup>e</sup>).

## Membres invités

### **Isabelle de Broglie**

Membre du conseil d'Europa Nostra.

### **Louis Charles de La Taille**

Ancien président de l'association AA IHEDN (45<sup>e</sup>).

### **Patrick Legrand**

Chercheur, vice-président de la Commission nationale du débat public depuis le 18 février 2008. Ancien directeur de la publication Le courrier de l'environnement – Mission environnement – INRA. Ancien président de la commission particulière du débat public ITER, président d'honneur de France nature environnement.

**ASD - Gert Runde**, délégué EADS

**DCNS - Hervé Mazéas**, responsable du département Environnement Direction Qualité et Progrès, représente M. **Jean-Jacques Crosnier**.

**CILAS - Jacques Battistella**, président directeur général AA IHEDN (38<sup>e</sup>).

**Sita-Suez - Frédéric Tostain**, directeur des grands projets, représenté par Laurent Galtier.

**Veolia Propreté - Taisei Miura** directeur du marketing et développement.

# Bibliographie

## UNE SÉLECTION D'OUVRAGES ET D'ARTICLES RELATIFS A LA DEFENSE ET A L'ENVIRONNEMENT

ALCARO L., « *Oil Spill in Lebanon : in situ observations* » in « *Workshop on Monitoring Activities Related to Oil Pollution in Lebanon* », Joint Research Center, European Commission p. 89-98, 2006.

ALCARO L., R.E.C.O.D. project (Research on Environmental Damage caused by Chemical Ordnance Dumped at sea), cofinanced by European Commission, DG Environment ; project realised by IRCAM (project leader), CETLI, CNISMA and IBIM-CNR ; Final Report, p.277, 2006.

AUGIER H., « *Les zones marines protégées ; l'exemple français : bilans et perspectives* », Conseil de l'Europe. Coll. Sauvegarde de la Nature, 31, 1-144, 1985.

AUGIER H., « *Des ZNIEFF à la planification environnementale, pour une meilleure gestion de l'espace littoral* », Eurocoast et BRGM, pp. 50-53, 1990.

AUGIER H., VICENTE N., FALQUE M., « *Premier essai d'application de la planification écologique au domaine maritime français. Base d'évaluation de l'incidence des aménagements et des activités littorales sur l'environnement marin* », Bull. Fond. Océanogr. Ricard, Supp. 8, (3), 1-40, 1979.

BONNEMAIS J., « *Le développement durable et la mer* », Bull. Et. de la Marine, n°37, pp 11-16, 2007.

BRUCH CARL E.,(col.) « *The Environmental Consequences of War* », ed. Jay E.Austin, Cambridge University Press, 712 p., 2000.

contributions: klaus toepfer, jay e. austin, carl e. bruch, christopher d. stone, adam roberts, michael n. schmitt, richard falk, captain john p. quinn, captain richard t. evans, lt. commander michael j. boock, arthur h. westing, silja vöneky, thomas a. mensah, david d. caron, jeffrey g. miller, jessica d. jacoby, asit k. biswas, samira a. s. omar, ernest briskey, raafat misak, adel a. s. o. asem, mahmood y. abdulraheem, jeffrey a. mcneely, jennifer leaning, alastair w. m. hay, victor w. sidel, david p. fidler, eric feldman, carol a. jones, mark dickie, shelby gerking, w. kip viscusi, richard g. tarasofsky, barry kellman, jean-marie henckaerts, mark a. drumbl

BUCHET C., « *Une autre histoire des océans et de l'homme* », Rober Laffont, 236 pages, 2004.

CADIEU, Pascal (1994) *Loi littoral (la)*.- Voiron : Lettre du Cadre Territorial (la) .- 248 p. .- (Dossier d'experts).

CASADO-RAIGNON R. « *L'Europe et la mer: pêche, navigation et environnement marin / Europe and the sea: fisheries, navigation and marine environment* », Français & Anglais, Lavoisier, 520 p., 2005.

CORVOL A., AMAT J.P., Groupe d'histoire des forêts françaises, « *Forêt et guerre* », 325 p., L'Harmattan, Collection Alternatives rurales, 1994.

CREMIEUX A., « *L'Ethique des armes* » - AEGEUS - Ed. Le Bicorné, 170 p., 2006.

CUCHE B., « *Les forces terrestres. Dans les conflits aujourd'hui et demain* »-texte introduit et présenté par le général d'Armée Bruno Cuche - Ed. ECONOMICA, COLLECTIONS STRATÉGIES & DOCTRINES,100 p., 2007.

DAUVIN J-C., (sous la direction de), « *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel* », Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 346 p., 2002.

« *Du Grenelle de l'environnement au plan d'action environnement de la Défense* » -Source Marine nationale, consultable via le lien :[http://www.defense.gouv.fr/marine/base/dossiers/dossier\\_environnement/du\\_grenelle\\_de\\_l\\_environnement\\_de\\_la\\_defense](http://www.defense.gouv.fr/marine/base/dossiers/dossier_environnement/du_grenelle_de_l_environnement_de_la_defense).

DURAND P. & GOELDNER-GIANELLA L. (textes réunis par), « *Milieux Littoraux, nouvelles perspectives d'étude* », Journées de la Commission de Géographie de la Mer et du Littoral, Dinard 16 & 17 septembre 2004, L'Harmattan, coll. Milieux naturels et sociétés - Approches géographiques, Préface de François Carré, Paris, 192 p., 2004.

EWALD F., Collier C., de Sadeleer N., « *Le principe de précaution* » (2<sup>ed</sup>) Puf, Collection Que sais-je ?, 2008.

GARCIN T., « *L'avenir de l'arme nucléaire* », 152 p. Emile Bruylant Ed. Collection Axes, 1998.

GEISTDOERFER P., « *Une nouvelle frontière des ressources halieutiques marines : pêches et développement durable* », Bull. Et. de la Marine, n°37, pp. 63-70, 2007.

« *Globalization and Environmental Challenges - Reconceptualizing Security in the 21st Century*»-Series :Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace, Vol. 3 Brauch, H.G.; Oswald Spring, Ú.; Mesjasz, C.; Grin, J.; Dunay, P.; Behera, N.C.;Chourou, B.; Kameri-Mbote, P.; Liotta, P.H. (Eds.) 1148 p., 85 illus., 2008.

# Bibliographie (suite)

## UNE SÉLECTION D'OUVRAGES ET D'ARTICLES RELATIFS A LA DEFENSE ET A L'ENVIRONNEMENT

- GODET O., « *Patrimoine reconverti : du militaire au civil* », photographies Benoît Fougeirol, 256 p. Ed. Scala, Service historique de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du Ministère de la Défense.
- GUILLARD D., KISS A., préface de Raymond Goy « *Les armes de guerre et l'environnement naturel : Essai d'étude juridique* », 387 p., L'Harmattan, Collection Logiques juridiques, 2006.
- « *Innovation technologique et liberté d'action de la France dans le milieu marin* », Institut des Hautes études de Défense nationale, Cellule de recherche - Groupe milieu marin, Paris mars 1972 Juillet 1973, 130 p.
- JACQUET B., « *La protection de l'environnement : une nouvelle forme de lien armées-nation ?* », Bull. Et. de la Marine, n° 37, pp. 17 – 20, 2006.
- LACAZE J-C., « *La dégradation de l'environnement côtier : conséquences écologiques* », Ed. Masson-Juin, 1993.
- « *La Mer pour environnement* », document Marine nationale, consultable au format PDF, lien : <http://www.defense.gouv.fr/marine/content/download/99384/87536/version/1/file/la+mer+pour+environnement.pdf>.
- LANNIER-GRAHAM S., préface de Arthur H. Westing, « *The Ecology of War: Environmental Impacts of Weaponry and Warfare* », Walker and Company, New York, 1991.
- LAUBIER L., « *La marée noire de l'Erika : quelles conséquences écologiques ?* » Ed. Institut Océanographique, 2007.
- « *Les relations armées sociétés en questions* », Recueil du cycle de conférences 2000 du C2SD - Centre d'études en sciences sociales de la défense, EHESS, Paris 167 p.
- LEVY, préface Jimmy Carter, « *War & public health* », 368 p., Lavoisier, 1997.
- MARCADON J., « *L'influence de la crise économique et des conflits armés sur les transports maritimes* », Norois, n°122, 31<sup>ème</sup> année, pp. 271 – 293, 1984.
- MOREAU S., « *Biodiversité et Défense* », Armées d'aujourd'hui, ref. IHEDN CESM.960.5, 2004.
- MOGENS P. C., « *Quelle stratégie de politique maritime pour l'Union Européenne ?* », Bull. Et. de la Marine, n°37, pp. 45-48, 2007.
- MOULIN J. et J. ISNARD : « *De la mer à la terre Les enjeux de la marine française au XXI<sup>e</sup> siècle* », Perrin - Marine nationale, Paris 2006, 193 p.
- OUDOT DE DAINVILLE A. (Amiral), « *Discours d'ouverture de la conférence Défense et Environnement : une nouvelle manière de penser* », Paris, IHEDN, Documents 3B Conseils, 5 p., 2007.
- PASKOFF R., « *Les littoraux : impacts des aménagements sur leur évolution* », Coll. Géographie, Ed. Masson, 1-184, 1985.
- PAYRAUDEAU S., « *Ressources humaines et développement durable : la Marine, une entreprise socialement responsable ?* », Bull. Et. de la Marine, n°37, pp. 37-43, 2007.
- QUENEHERVEF., « *Développement durable et monde maritime. Quel impact sur les normes de conception et de construction des bâtiments de guerre ?* », Bull. Et. de la Marine, pp.49-54, 2007.
- SCHMITH R., Général Sir Rupert Schmith, « *The Utility of Force : The Art of War in the Modern World* », Penguin Editions, Londres, 2005.
- TOULOUSE G., « *Regards sur l'éthique des sciences* », Hachette Littératures, 1988 ; Version espagnole « *Mirada sobre la ética de las ciencias* », Ediciones del Labirinto, 2003 ; « *Les scientifiques et les droits de l'homme* », avec Lydie Koch-Miramond, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003 ; « *Quelle éthique pour les sciences ?* », avec Guillemette de Véricourt, Editions Milan, 2005.
- VADROT C-M., « *Guerres et environnement. Panorama des paysages et des écosystèmes bouleversés* », Ed. Delachaux et Niestlé, coll. Changer d'ère, 253 p., 2005.
- WESTING ARTHUR H., « *Cultural Norms, War and the Environment* », 192p., Oxford University Press, 1988. « *Written by 10 prestigious and knowledgeable authorities, this compilation of excellent papers furnishes a broad overview of environmental factors in strategic policy and action... Global Resources and International Conflict should be in the hands of national leaders concerned with the preservation of peace.* » International Journal on World Peace.
- WESTING ARTHUR H. « *Explosive Remnants of War: Mitigating the Environmental Effects* », 157 p., Taylor & Francis, 1985.

## SELECTION

### CONVENTIONS INTERNATIONALES

- Convention de MONTEGO BAY des Nations Unies sur le droit de la mer, (Montego Bay, 10 décembre 1982).
- Convention sur la Diversité Biologique, relative à la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le juste partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (Rio de Janeiro, juin 1992).
- Charte mondiale de la Nature, approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU (New-York, 28 octobre 1982).
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), résolution 14/25 du Conseil du PNUE, (Nairobi, 17 juin 1987).
- Déclaration universelle des droits de l'homme (Paris, 10 décembre 1948).
- Conventions de Genève : convention dite « Quatrième Convention de Genève », relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Genève, 12 août 1949).
- Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, et de moyens bactériologiques (Genève, 17 juin 1925).
- Les deux Protocoles additionnels (1977) aux Conventions de Genève qui contiennent des dispositions supplémentaires qui traitent de la protection de l'environnement dans les conflits armés internationaux (article 35, article 55). Ratifiés par la France en 2001. Le troisième Protocole additionnel de 2003.
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, avec Protocoles I à IV (Genève, 10 octobre 1980), et Amendement du 21 décembre 2001, article 1 ; entré en vigueur en France le 18 mai 2004/ Italie le 1<sup>er</sup> mars 2005/ Slovénie le 7 août 2008) :  
(sur Amendement : [http://www.admin.ch/ch/f/rs/O\\_515\\_091\\_3/index.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/O_515_091_3/index.html)):
  - Protocole relatif aux éclats non localisables (Protocole I), (Genève, 10 octobre 1980).
  - Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II), (Genève, 10 octobre 1980).
  - Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires (Protocole III), (Genève, 10 octobre 1980).
  - Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes, (Protocole IV, 13 octobre 1995).
  - Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996).
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, (Londres, Moscou et Washington, 10 avril 1972).
- Convention d'Ottawa, portant sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa, 18 septembre 1997).
- Traité portant interdiction partielle des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, (Moscou, 5 août 1963).
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou TICE (Comprehensive Test Ban Treaty - CTBT) (New-York, 24 septembre 1996).
- Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP), garanti par l'AIEA (1<sup>er</sup> juillet 1968) et Protocole additionnel du 22 septembre 1968.
- Convention MARPOL 73/78 de l'IMO (International Maritime Organization) pour la prévention de la pollution par les navires (1973) et son Protocole de 1978.
- Convention ENMOD portant sur l'interdiction des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, (Genève, 18 mai 1977).
- Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontières (Espoo, 25 février 1991).
- Protocole sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (Protocol on Strategic Environmental Assessment - SEA) (Kiev, 21 mai 2003).
- Convention dite de BAMAKO, portant sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique (Bamako, 30 janvier 1991).

## SELECTION

- Convention sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement (Lugano, 1993).

- Convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (13 janvier 1993 ; entrée en vigueur: 29 avril 1997 ; durée : illimitée):

Commentaire/information : « *La convention est conçue et structurée de façon à exclure la possibilité qu'un État puisse utiliser, ou menacer d'utiliser, des armes chimiques. Dans ce but elle interdit le développement, la production, l'acquisition, le stockage, la détention et le transfert - direct ou indirect - d'armes chimiques. Il est également prévu que ce genre d'armes et les infrastructures qui contribuent à leur production soient déclarées, que ces déclarations soient confirmées/vérfiées au niveau international, et que, soit les armes, soit les établissements pour leur fabrication soient détruits, sous contrôle international, dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention [3]. Le processus d'élimination de ces armes est censé commencer dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. 1% du stock doit être détruit dans les trois ans, 20% dans les cinq ans, 45% dans les sept ans et le restant dans les dix ans. L'ordre de destruction ne tient pas en considération l'aspect qualitatif des armes chimiques ce qui a été très critiqué par certains États qui auraient préféré voir initialement détruites les armes les plus toxiques.* »

[3] La convention ne couvre pas de façon satisfaisante les herbicides. En effet dans la définition des armes chimiques ainsi qu'elle est formulée dans l'accord, ne sont pas repris les produits chimiques toxiques qui peuvent causer des dégâts aux espèces végétales.

Source: [http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/poli/w23/cwc\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/workingpapers/poli/w23/cwc_fr.htm)

- Résolution 687 (3 avril 1991) du Conseil de sécurité des Nations Unies (Irak- Koweït).

## DROIT COMMUNAUTAIRE

### REGLEMENTS

REACH : Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques. [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)

### DIRECTIVES

- Directive n° 92/43/CEE dite Directive Habitats portant création des ZSC (zones spéciales de conservation) du 21 mai 1992.

- Directive n° 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement des projets publics et privés susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, adoptée le 27 juin 1985 et entrée en vigueur le 3 juillet 1988. Modifiée par Directive du Conseil n° 97/11/CE du 3 mars 1997 (JOCE n° L 75 du 14 mars 1997) / Directive n° 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 (JOCE n° L 156 du 25 juin 2003). Directive n° 2003/35/CE du 26 mai 2003, article 3) » 4. Les États membres peuvent décider, au cas par cas, si leur législation nationale le prévoit, de ne pas appliquer la présente directive aux projets répondant aux besoins de la défense nationale, s'ils estiment que cette application irait à l'encontre de ces besoins.»

- Directive n° 61/1996/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, du 24 septembre 1996.

- Directive n° 79/ 409/CEE dite Directive Oiseaux portant création des ZPS (zones de protection spéciales), du 2 avril 1979.

- Directive n° 2001/42/CE, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (27 juin 2001). JOCE n° L 197 du 21.7.2001, p. 30-37.

### DECISION

93/626/CEE, du 25 octobre 1993, concernant la conclusion de la convention sur la diversité biologique ; JOCE L 309 du 13.12.1993, p. 1-2 .

## SELECTION

### DROIT INTERNE (FRANCE)

#### LOIS

- Loi n° 75-602 portant création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL - (10 juillet 1975) ; JORF du 11 juillet 1975, page 7126.
- Loi n° 86-2 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (3 janvier 1986) ; JORF du 4 janvier 1986, page 200
- Loi n° 2003-346 relative à la création d'une zone de protection écologique au large des côtes de la République (15 avril 2003) ; JORF n° 90 du 16 avril 2003 page 6726 texte n° 1.
- Loi n° 98-467 du 17/06/1998 - JORF n° 139 du 18/06/1998 (rectificatif paru au JORF n° 151 du 02/07/1998) relative à la Convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. (Suivi du contrôle de l'application de la loi sur : <http://www.senat.fr/apleg/pj196-291.html>).

#### TEXTES REGLEMENTAIRES

- Décret no 2002-196 relatif aux juridictions compétentes en matière de pollution des eaux de mer par rejets des navires (11 février 2002).
- Décrets n°2004-310 et 2004-311 relatifs aux espaces remarquables du littoral et modifiant le code de l'urbanisme (29 mars 2004).
- Décret n° 90-481 relatif aux servitudes de passage sur le littoral maritime (12 juin 1990).
- Décret n° 51-884 relatif à la Défense du Littoral (2 juillet 1951), et Décret n° 91-676 (14 juillet 1991) modifiant le Décret n°73- 237 (2 mars 1973) relatif à la défense maritime du territoire - (art.8) et Décret n° 2007-584 (23 avril 2007) relatif à certaines dispositions réglementaires de la première partie du Code de la Défense (cf Code de la Défense).
- Directive ministérielle « *Plan d'action environnement du ministère de la défense* ». (21 décembre 2007).  
[http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux\\_defense/developpement\\_durable/plan\\_d\\_action\\_environnement\\_\\_1](http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux_defense/developpement_durable/plan_d_action_environnement__1)

• Instruction du 4 mars 2002 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (Documentation nationale POLMAR) : JORF 4/4/2002 p. 5877 à 5888.

• Conservatoire du littoral : une convention a été signée le 3 décembre 2006, faisant suite aux accords préalablement passés en 1993 et 1994, pour une durée de 10 ans à travers laquelle la Défense s'engage à céder ou déléguer en gestion une trentaine de sites pour un total de 1500 ha. Texte de la convention téléchargeable : [http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux\\_defense/developpement\\_durable/partenariats\\_\\_1](http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux_defense/developpement_durable/partenariats__1)

• Convention de partenariat, signée le 7 décembre 2006, entre le ministère de la défense et l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) relative à 25 sites pilotes propriété de la Défense.  
[http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux\\_defense/developpement\\_durable/partenariats\\_\\_1](http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux_defense/developpement_durable/partenariats__1)

• Protocole Ministère de l'Environnement, Ministère de la Défense: dès 1995, un premier accord entre les deux ministères était signé, destiné à définir et à conduire des actions communes ou concertées pour mieux préserver l'environnement. Un protocole additionnel, consacré à la lutte contre le bruit, était conclu en 2001. Un troisième protocole, signé des deux ministres, est entré en vigueur en juillet 2003. [http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux\\_defense/developpement\\_durable/partenariats\\_\\_1](http://www.defense.gouv.fr/sga/enjeux_defense/developpement_durable/partenariats__1)

• Rapport d'information de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur les modifications apportées par le Traité de Lisbonne au Traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 novembre 2007: <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/iO439.pdf>

#### CODES

- Code de l'environnement, articles L.414-1 à L.414-7 (Partie législative, Livre IV, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre IV, Section I « Sites Natura 2000 »).
- Code de l'environnement article L.321-1 du (Livre III, Titre II, Chap. 1<sup>er</sup> : Protection et aménagement du littoral) version consolidée au 4 avril 2008.

## SELECTION

- Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) partie législative, articles L.2111-4 et s., L.2124-1 et s., L.2132-3 et s., L.2132-15 et L.3111-2, relatifs à la consistance, la délimitation, l'utilisation, la gestion et la conservation du DOMAINE PUBLIC MARITIME (2006).
- Code pénal : articles 421-2 (modifié par la Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 8s - JORF du 10 mars 2004). Terrorisme écologique : « *Constitue également un acte de terrorisme, lorsqu'il est intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, le fait d'introduire dans l'atmosphère, sur le sol, dans le sous-sol, dans les aliments ou les composants alimentaires ou dans les eaux, y compris celles de la mer territoriale, une substance de nature à mettre en péril la santé de l'homme ou des animaux ou le milieu naturel* ».

*Documentation 3B CONSEILS (Véronique RABUTEAU) Eléments des interventions du Pr. Alain PIQUEMAL et de Laurent TEISSERE (Conférence n°1 Défense et Environnement du 10/07/2007) avec la participation de Ziad OSMAN Doctorant en droit international - Faculté de Droit - Université de Lille.*

# Partenaires

## DCNS

### Direction des constructions navales

L'entreprise emploie 13 300 personnes dont 7 000 ouvriers d'état et 6 300 salariés de droit privé.

Acteur majeur sur le marché mondial des systèmes navals de défense à haute valeur ajoutée, le groupe DCNS détient un savoir-faire historique. Il offre aux forces armées, et en particulier à la Marine nationale, sa capacité d'innovation et sa maîtrise des systèmes navals et aéro-maritimes, ainsi que leur maintenance et l'ensemble des services associés.

DCNS répond ainsi aux attentes du marché : des produits très intégrés, à coût maîtrisé, interopérables et aptes au déploiement interarmées.

DCNS est un des rares industriels du secteur naval à développer une approche globale du navire armé et des services associés. Maître d'œuvre, concepteur, réalisateur et intégrateur, DCNS maîtrise la totalité de la chaîne de la valeur et du cycle de vie des systèmes navals, de la conception jusqu'au démantèlement.

DCNS dispose de plusieurs sites à travers la France : Paris, Brest, Cherbourg, Lorient, Toulon (base navale) et Toulon (le Morillon), Saint-Tropez, Ruelle-sur-Touvre.

## DGA

### Délégation générale pour l'armement

Les missions de la DGA :

#### Equiper les forces armées

Maître d'ouvrage des programmes d'armement, la DGA est responsable de la conception, de l'acquisition et de l'évaluation des systèmes qui équipent les forces armées.

- la DGA conduit 80 programmes d'armement ;
- les contrats passés par la DGA représentent plus de 60 % de l'activité de l'industrie française de l'armement ;
- 25 % du budget consacrés aux programmes d'armement en coopération européenne.

#### Préparer l'avenir

Imaginer les futurs possibles, anticiper les menaces et les risques, préparer les capacités technologiques et industrielles, dans un cadre résolument européen.

#### Promouvoir les exportations d'armement

Contribuer activement à ce volet majeur de la politique industrielle tant sur l'aspect contrôle pour le respect des engagements internationaux de la France, que sur l'aspect économique pour le développement des entreprises de défense.

Les exportations d'armement représentent 1/3 de l'activité des entreprises françaises du secteur ces dix dernières années.

Soit 5 milliards d'euros par an en moyenne de livraisons d'équipements de défense à l'exportation.

## SITA SUEZ

Le Groupe SUEZ déploie ses activités dans deux domaines complémentaires : l'énergie et l'environnement.

Le fil conducteur de ses activités depuis 150 ans consiste à fournir des services d'utilité publique aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers, dans les domaines de l'électricité, du gaz, de l'eau et de la gestion des déchets.

Au sein du Groupe SUEZ, SUEZ Environnement fédère l'ensemble des expertises environnementales dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la propreté.

Experte en gestion globale des déchets, SITA en maîtrise toutes les étapes. Filiale de Suez Environnement, nous collectons, acheminons, trions, traitons, valorisons et recyclons les déchets des collectivités locales, des entreprises, des professionnels de santé et des particuliers.

SITA SUEZ Environnement couvre l'intégralité des besoins des collectivités et des industriels dans la gestion de leurs déchets.

## Veolia Environnement

Première entreprise mondiale des services à l'environnement

Présent dans 70 pays, Veolia Environnement est la première entreprise mondiale des services à l'environnement.

Réunissant 298 498 collaborateurs, 4 divisions développent une expertise globale en s'appuyant sur des activités complémentaires : Veolia Eau dans le domaine de l'eau, Veolia Transport pour les transports publics de voyageurs, Veolia Propreté dans le domaine de la propreté et Dalkia/Veolia Énergie pour l'énergie. Veolia regroupe ainsi des métiers caractérisés par une grande diversité et répondant à des enjeux majeurs du développement durable : production et distribution d'eau potable, dépollution des eaux usées, traitement des déchets ménagers et industriels, optimisation des consommations d'énergie, limitation des rejets de gaz à effets de serre, développement des transports collectifs.

Au service du développement durable

Veolia fournit à ses clients des solutions adaptées aux problèmes qu'ils rencontrent dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'optimisation énergétique et des transports.

Veolia accompagne ainsi de grandes évolutions du monde moderne : croissance urbaine, renforcement des exigences environnementales et développement d'un partenariat public-privé équilibré. Ces évolutions constituent des opportunités pour le Groupe. Elles se traduisent aussi par des exigences nouvelles. Il s'agit en particulier pour les années à venir d'affirmer la vocation d'entreprise leader en matière de développement durable de Veolia. Cela suppose une forte capacité d'innovation et un effort de maîtrise de nos impacts.

## GREEN CROSS INTERNATIONAL

FOUNDED BY MIKHAIL GORBACHEV in 1993, Green Cross International (GCI) is one of the few organisations focusing its attention on the crucial nexus between security, poverty, and the environment. GCI addresses the environmental causes and consequences of wars and conflicts, and assists affected populations. It offers unbiased environmental analysis and expertise, promotes sustainable use and management of natural resources, and disseminates educational materials on related subjects.

Particularly invested in the promotion of the Right to water and sanitation, the organization, who sees water resources management as a great challenge to global security, also promotes the ratification of the United Nations Convention on the Law of the Non-Navigational Uses of International Watercourses.

### PROGRAMME ON WEAPONS OF MASS DESTRUCTION

Legacy of the Cold War facilitates the disarmament of chemical and conventional weapons through the operation of public outreach and information offices, mediation and confidence-building measures. The consequences of the military use of nuclear materials on the environment and health are examined. Pilot projects exemplify possibilities for the clean-up and conversion of military bases.

The Chemtrust project (=Chemical weapons, Trustbuilding for their destruction) facilitates a chemical weapons destruction process safe for public health and the environment. E. g. Green Cross runs thirteen local public outreach offices in Russia, providing independent and objective information to the population living around chemical weapons stockpiles.

### SOCIAL AND MEDICAL CARE PROGRAMME

The catastrophe at the nuclear plant in Chernobyl on 26 April 1986; the testing, production and stocking of nuclear, chemical and biological and other weapons of mass destruction; as well as the use of Agent Orange during the Vietnam War all led to large-scale contaminations. Still today millions of people suffer the consequences of these man-made disasters. Efforts of Green Cross International are therefore aimed at reminding the world of these largely forgotten populations and helping them to resume normal lives, through the Social, Medical Care and Education programme (SocMed). This programme, implemented by Green Cross National Organizations in Belarus, Russia, the Ukraine and Switzerland, and a partner organization GTZ/Vietcot in Vietnam, focuses its activities on three areas in three regions. Children, young adults and families are at the centre of Green Cross's particular attention.

## GREEN CROSS FRANCE

Green Cross France est une organisation à but non lucratif et l'organisation française du réseau de Green Cross International.

Notre mission est de contribuer à la mise en œuvre d'un avenir durable pour tous les habitants de la planète, en provoquant un changement de valeurs et en encourageant la prise de conscience de l'interdépendance planétaire et de la responsabilité des hommes vis-à-vis de la nature.

Green Cross France :

- encourage la promotion de règles légales, éthiques et de comportement visant à des changements essentiels dans les valeurs, les actions, et les attitudes des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, nécessaires à la construction d'un monde durable
- contribue à la prévention et à la résolution de conflits résultant de la dégradation de l'environnement
- fournit une assistance aux personnes touchées par les conséquences environnementales des guerres et conflits

Dans le cadre de ces grandes lignes directrices, Green Cross France centralise et coordonne le programme de promotion de la paix « L'eau pour la vie et la Paix » au Proche-Orient et s'est par ailleurs particulièrement investie dans la promotion du droit à l'eau potable et à l'assainissement élémentaire, tant en France auprès des pouvoirs publics, que dans le monde.

Green Cross France organise ou participe à de nombreux événements français et internationaux rassemblant citoyens, acteurs publics et privés, pour promouvoir de nouvelles normes, une mobilisation des consciences et un changement des comportements.

## Commission française de l'UNESCO

Les différentes commissions nationales pour l'UNESCO ont été constituées en vertu de l'article VII de l'Acte constitutif de l'Organisation internationale, qui précise : « *Chaque Etat membre prendra les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une commission nationale où seront représentés le gouvernement et ces différents groupes* ».

La Commission française a été créée par un décret qui en établit la composition : membres élus par les groupements éducatifs, scientifiques et culturels, personnalités désignées par le gouvernement, représentants du Parlement, des grands corps de l'Etat, de l'administration, des principales institutions et organismes oeuvrant dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Au total, ce sont, selon les dispositions actuelles du décret, près de deux cent membres qui mettent bénévolement leurs compétences au service de la coopération intellectuelle internationale. Elle exprime ainsi, par rapport aux grands objectifs de l'UNESCO, les attentes de la communauté intellectuelle française et des ministères représentés en son sein. Ces attentes, qui se traduisent par autant de propositions formulées pour les programmes de l'UNESCO, se manifestent également dans son propre programme d'activités, qui comprend notamment des études et des publications, ainsi que l'organisation de rencontres nationales et internationales.

Source : *Ministère des Affaires étrangères et européennes* - Extrait du Manuel des Commissions nationales publié par l'UNESCO et élaboré en coopération avec la Commission française.

## French national commission for UNESCO

*The different national commissions for UNESCO were constituted in accordance with article VII of the International Organization's Constitution, which specifies:*

*«Each Member State shall make such arrangements as suit its particular conditions for the purpose of associating its principal bodies interested in educational, scientific and cultural matters with the work of the Organization, preferably by the formation of a National Commission broadly representative of the government and such bodies.»*

*The French commission was founded by a decree which fixes its composition: members elected by educational, scientific and cultural groups, leading figures appointed by the government, representatives of the Parliament, Bodies of State, Administration, and the main institutions and agencies that operate in the UNESCO area of expertise. Overall, according to the decree's current provisions, there are close to two hundred members who voluntarily contribute to the promotion of international intellectual cooperation. With regard to the UNESCO's leading objectives, the commission thus sets forth the expectations formulated by the French intellectual community and the government departments represented in it. These expectations, translated into as many proposals for the UNESCO programs, are also reflected in its activities, which particularly include studies and publications, as well as the organization of national and international meetings.*

*Source: Ministry of European and Foreign Affairs – Abstract from the Handbook for National commissions published by UNESCO, and drawn up in cooperation with the French commission.*

### CILAS

Depuis plus de 40 ans, CILAS occupe une place de premier plan dans le secteur des hautes technologies grâce à une expertise unique dans les technologies laser et optronique.

Les activités de CILAS liées à la défense et la sécurité concernent la désignation laser pour guider les munitions à guidage laser, les systèmes laser de surveillance et de détection de tireurs isolés et les systèmes de contre-mesures laser pour la protection de zones sensibles.

L'entreprise commercialise un système d'aide visuelle, Safecopter, pour l'appontage des hélicoptères dans des conditions météorologiques variées, de jour comme de nuit.

CILAS est partie prenante du programme Laser Mégajoule avec les amplificateurs laser et les miroirs déformables.

Dans d'autres domaines, CILAS, créateur de la granulométrie laser, développe une gamme de granulomètres pour mesurer avec précision tous les types de poudres.

En optique industrielle, l'entreprise est un leader de niveau mondial pour le traitement des surfaces optiques. En astronomie, CILAS équipe les plus grands télescopes mondiaux avec des miroirs déformables pour corriger les fronts d'ondes perturbés.

CILAS emploie 200 personnes réparties sur 5 sites en France.

*For over 40 years, CILAS has been at the leading edge of the modern technology sector thanks to its unique expertise in laser and optronics.*

*CILAS' main defense activities include laser designation for guiding laser guided weapons, surveillance and snipers detection laser systems and laser countermeasures for the surveillance of sensitive areas.*

*The company also markets a visual landing aid system, Safecopter, for the landing of helicopters in varying meteorological conditions, day and night.*

*CILAS is a stakeholder in the Laser Megajoule programme, with the laser amplifiers and the deformable mirrors.*

*In other fields, CILAS, the creator of particle-size analysis, is developing a range of analyzers that will make it possible to measure with accuracy all types of powders.*

*In industrial optics, the company is the worldwide leader in the treatment of optical surfaces.*

*CILAS equips the world's largest telescopes with deformable mirrors used to correct distorted wave front.*

*CILAS employs 200 people on five sites in France.*

### IHEDN

#### INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DÉFENSE NATIONALE

La mission de l'IHEDN est d'aider les cadres de la nation à se forger une perception de la défense, de développer une sensibilité à ses enjeux, de contribuer à l'acquisition de la culture de défense.

Instrument d'information et d'étude, l'IHEDN est un établissement unique en son genre. Lieu de rassemblement et d'interconnexion entre des acteurs d'horizons très divers, civils et militaires, l'IHEDN a su créer les conditions optimales pour favoriser une réflexion sur les questions de défense.

Il mobilise un réseau de spécialistes de défense et des relations internationales en soutenant des travaux de recherche ainsi que leur publication et en proposant des formations qui s'adaptent à l'évolution du monde contemporain.

C'est en 1936 que fut fondé par le gouvernement français un Collège des hautes études de défense nationale. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation de la Défense adapte son statut afin que le plus grand nombre de responsables de la société française puisse recevoir la plus large information pour diffuser ensuite la culture de la défense.

Ce rôle majeur a été dévolu à l'Institut des hautes études de défense nationale : l'Institut ouvrait sa première session le 29 novembre 1948.

En 1979 l'élargissement des activités et l'ouverture du recrutement des auditeurs sont confirmés par le décret n° 79-179 de mars 1979 qui place, dès lors, l'IHEDN sous l'autorité du Premier ministre, responsable de la Défense nationale aux termes de la Constitution, par l'intermédiaire du Secrétaire général de la défense nationale (SGDN).

L'IHEDN devient établissement public administratif, par décret du 5.09.1997 (codifié sous les articles R1132-12 à R1132-33 du code de la défense).

Depuis 1980 l'IHEDN organise diverses sessions internationales (Forum de l'IHEDN sur le Continent Africain (FICA) ; session internationale destinée aux ressortissants des pays d'Europe centrale, orientale et balte ; séminaire de définition d'un collège européen de sécurité et de défense (CESD) à Paris...).

## Thèmes

### Remerciements

Isabelle de BROGLIE, Cercle de la mer, Commission Française de l'UNESCO, Alain CRÉMIEUX, François DUPONT, Jérôme ERULIN, Charles-Henri GARIE, Chantal GUILLOU, IHEDN, Stravros KIRIMIS, Laurent LABAYE, Louis-Charles de LA TAILLE, MEDAD, ministère de la Défense, Jean-Philippe PERROT, Didier PETETIN, PSA, SIRPA AIR, SIRPA MARINE, François WAKENHUT.

#### Conférence

Opérateur prise de vue : Thierry Plazer  
Opérateur prise de son : Frédéric Lapointe  
Traduction simultanée : Mary Macleod et Pierre Flez

#### Equipe 3B Conseils

Dossier et veille documentaire  
Brigitte Bornemann-Blanc, directrice de publication  
Véronique Rabuteau  
Maquette : Paul Gass et Bernadette Coléno  
Web/Master : Francis Rousseau  
Communication : Charline Lasterre

#### 1ère conférence : 10 juillet 2007

Réflexion des armées et des industries de défense en temps de paix, face aux contraintes environnementales, financières et sociétales.

#### 2ème conférence : 30 mai 2008

La gestion environnementale de la Défense dans le cadre des entraînements, des conflits armés et des post-conflits au niveau interarmées.

#### 3ème conférence : fin 2008

Bilan et perspectives : la place du droit de l'environnement dans la réflexion stratégique européenne de défense.

#### Comité d'orientation

Général Jean MENU  
Président  
Alain CRÉMIEUX  
Président du comité scientifique de la conférence n°2  
Brigitte BORNEMANN-BLANC  
Déléguée générale

Jacques BATTISTELLA, Isabelle de BROGLIE, Christian BUCHET, Jean-Jacques CROSNIER, Lucie DEGAIL, Amiral François DUPONT, François EWALD, Laurent GALTIER, Thierry GARCIN, Jacques IVANOFF, Amiral Hubert JOUOT, Stavros KYRIMIS, Général Laurent LABAYE, Lucien LAUBIER, Louis Charles de LA TAILLE, Patrick LEGRAND, François LETOURNEUX, Hervé MAZEAS, Taisei MIURA, Didier PETETIN, Alain PIQUEMAL, Michel RICARD, Gert RUNDE, Frédéric TOSTAIN.



Organisation 3B Conseils - [www.3bconseils.com](http://www.3bconseils.com)

Brigitte Bornemann-Blanc déléguée générale, Céline Costerg, Paul Gass.

4 rue Suger 75006 Paris - email : [defetenvironnement@3bconseils.com](mailto:defetenvironnement@3bconseils.com) - 33 (0) 1 40 51 83 87